**Sommaire :**

Ordre du jour de l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle
et extraordinaire page 3

Attestation du président et du directeur général
Rappel juridique des sociétés du groupe page 4

COMPTES CONSOLIDES

Rapport de gestion page 5

Comptes et notes aux états financiers page 13

Rapport des commissaires aux comptes page 44

Rapport du président sur le fonctionnement du contrôle interne page 46

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport précédent page 57

COMPTES SOCIAUX DE LA SOCIETE MERE : THERMOCOMPACT

Comptes annuels page 60

Rapport de gestion page 79

Rapports des commissaires aux comptes page 94

TEXTES DES RESOLUTIONS

page 98

Ordre du jour de l'assemblée générale mixte ordinaire annuelle et extraordinaire

Tenue à l'amphithéâtre de la Maison des Entreprises –sise à ANNECY (74000) - 27 Rue Royale, le 10 juin 2010 à 17 Heures,

Décisions ordinaires

- Rapport de gestion du conseil d'administration, présentation du rapport du Président et rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 Décembre 2009,
- Approbation des opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2009, ainsi que des comptes annuels,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes,
- Fixation du montant des jetons de présence,
- Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés clos le 31 Décembre 2009,
- Approbation des comptes consolidés clos au 31 Décembre 2009,
- Autorisations à conférer au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter, de conserver ou de transférer des actions de la Société,
- Renouvellement des mandats des administrateurs arrivant à échéance.

Décision extraordinaire

- Projet d'augmentation du capital social réservée aux salariés dans le cadre des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de Commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du Travail.

Attestation du rapport financier annuel

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les rapports de gestion sur les comptes sociaux et consolidés, figurant respectivement en pages 7978 à 9392 et 5 à 12, présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Jean-Claude Cornier

Président

Gilles Mollard

Directeur général

Fiches signalétiques des composantes du groupe

Société mère : **Thermocompact**

Siège : Route de Sarves, ZI « les Iles », 74 370 METZ TESSY
 Adresse postale : BP 21, 74 371 PRINGY Cedex,
 Adresse mail : thermo@thermocompact.com
 Forme juridique SA
 Immatriculation, registre du commerce d'Annecy : n° 403 038 037
 Code Isin : FR 00 403 71 82
 Code APE : 2561 Z
 Capital : 5 142 852,39 €

Filiales:

FSP-one

Siège : 31 Rue Giffard, 38 230 PONT de CHERUY
 Adresse postale : BP 37, 38 231 Pont de Chérury Cedex,
 Forme juridique SAS
 Immatriculation, registre du commerce de Vienne : N° 422 505 347
 Code APE : 244 Z
 Capital : 4 000 000 €

Hi Tech Wires Asia (HWA),

Siège : VSIP 1, 46 street, number 6, Thuan An District, BINH DUONG PROVINCE, VIETNAM
 Forme juridique : SARL de droit vietnamien
 Certificat d'investissement N° 46301000009
 Capital de 3.000.000 \$

FSP-one Inc

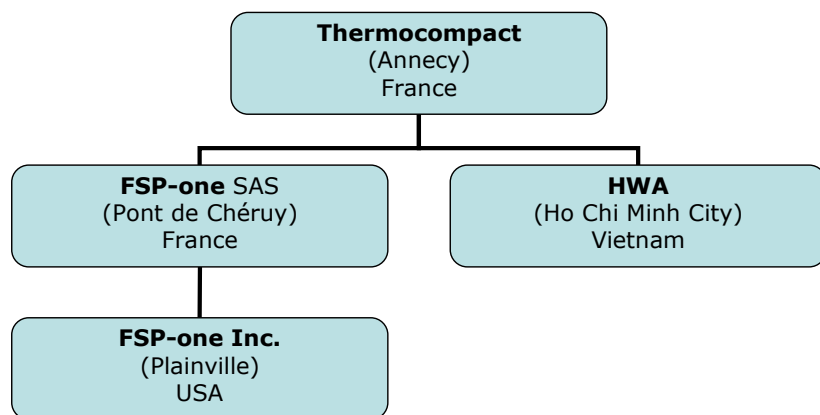
Siège : 36 Taunton Street, PLAINVILLE (Massachusetts) Etats-Unis.
 Capital : 900.000 \$

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Présentation générale du Groupe

La compétence historique de Thermocompact réside dans la technique de revêtement métallique par procédé chimique et électrolytique. Thermocompact a diversifié cette technique, issue de la bijouterie, sur d'autres marchés pour couvrir actuellement toutes catégories d'applications allant du spatial, à la déclinaison d'une gamme complète de fils de découpe par électroérosion.

En 2001, Thermocompact a racheté FSP-one pour couvrir un éventail encore plus large d'utilisateurs de fils revêtus. Afin de servir le marché asiatique, en pleine croissance, que le niveau de prix et le risque dollar rend difficile à alimenter rentablement depuis la France, en 2007, Thermocompact a ouvert une filiale au Vietnam. L'organigramme du Groupe est donc aujourd'hui le suivant :



La société THERMOCOMPACT est la société consolidante. Les sociétés dont elle détient plus de 50 % des actions, qui sont donc placées sous son contrôle exclusif, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les comptes consolidés sont établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les comptes des sociétés consolidées ont été, le cas échéant, retraités afin d'assurer une homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation.

SITUATION DE L'ENSEMBLE CONSTITUE PAR LES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION

La consolidation reprend les comptes sociaux retraités conformément aux règles comptables définies dans les notes aux états financiers.

Les principaux indicateurs clés sont donnés ci-après en milliers d'Euros.

	2009	2008
Chiffre d'affaires	39 239	56 808
Résultat opérationnel courant	470	1 488
Résultat net	- 416	825
Besoin en fonds de roulement	6 938	9 163
Endettement net	6 903	9 907
Capitaux propres (totaux)	14 628	15 323
Capitaux propres (part du Groupe)	14 353	15 081
Flux de trésorerie générés par l'activité	4 380	4 387
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 1 105	- 1 409
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement	- 150	- 3 863
Variation nette de trésorerie	3 525	- 847

La situation économique 2009 a pesé sur les résultats de l'exercice, mais les mesures prises ont permis de ne pas obérer les fondamentaux de l'entreprise et même d'améliorer la situation financière.

ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Le chiffre d'affaires sur le secteur « fils & torons » s'élève à 32 222 milliers d'euros soit 82 % de l'activité du groupe. Il est en recul de 32,2% par rapport à l'exercice précédent, dû, à un effet volume de - 21%, à un effet baisse des cours des métaux indexés dans les prix de vente, et à un effet mix, l'activité en Asie ayant repris avant les autres zones géographiques. Or les gammes de produits vendus, en dollars, dans cette région, sont inférieurs en prix de vente à ceux consommés dans le reste du monde.

Le chiffre d'affaires du secteur « revêtement technologique » s'élève à 7 017 milliers d'euros, en baisse de 25% par rapport à l'exercice précédent. Les produits techniques ont bien résisté à la crise alors que la conjoncture a généré une baisse sur les produits les plus communs.

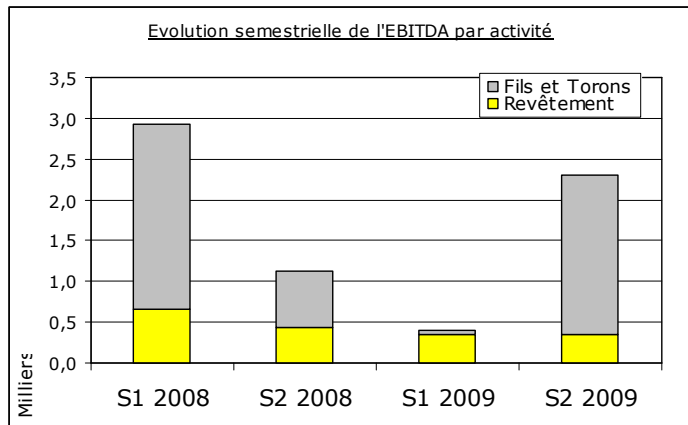
ANALYSE DU RESULTAT OPERATIONNEL

1) Par activité

L'activité du secteur fils et torons affiche un résultat opérationnel courant positif de 140 milliers d'euros en dépit du recul de 21% en volume de l'activité. En effet, le point bas a été atteint en mai, la perte générée fin mars s'est stabilisée fin juin (- 950 k€), puis a été plus que compensée au cours du deuxième semestre. Le ROC du deuxième semestre,

1 090 milliers d'euros, s'établissant à un niveau comparable à celui du premier trimestre 2008 (1 175 milliers d'euros).

Le schéma ci-dessous confirme la tendance à la reprise du deuxième semestre :



L'activité revêtement technologique dégage un résultat opérationnel de 330 milliers d'euros. Comme l'indique le schéma, cette activité de par son positionnement « de niche », et sa part de frais variables plus importante, s'est trouvée moins affectée par la morosité conjoncturelle de 2009.

2) Par zone géographique

Le chiffre d'affaires, par zone géographique, se répartit comme suit :

Par zone géographique	2009	Répartition 2009	2008	Répartition 2008
France	17 197	44 %	23 287	41 %
Union Européenne	10 248	26 %	15 759	28 %
Etats-Unis	4 703	12 %	7 898	14 %
Asie	4 239	11%	5 793	10%
Reste du monde	2 851	7%	4 071	7%

L'analyse de l'évolution en valeur absolue est rendue difficile par l'indexation des cours sur les produits cuivreux. La bonne tenue de la zone France s'explique par, les ventes aéronautiques qui ont conservé un rythme soutenu et par l'activité revêtement technologique, quasi uniquement française, pour laquelle les moyennes annuelles des cours d'or et d'argent ont été légèrement supérieures à l'exercice précédent.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DU GROUPE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les mesures d'amélioration de la productivité prises en 2009 doivent porter tous leurs fruits sur cet exercice. L'année 2010 débute avec un bon carnet de commandes, néanmoins, il est difficile d'évaluer si ces signes de reprise sont pérennes ou temporaires.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE DE CONSOLIDATION ET LA DATE D'ETABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDES

Néant

ANALYSE DE L'ENDETTEMENT

L'endettement net du groupe de 6 903 milliers d'euros à fin 2009 est réparti de la façon suivante :

Dettes bancaires moyen terme :	7 746 milliers d'euros
Engagements de crédit-bail :	684 milliers d'euros
Engagements court terme net :	1 038 milliers d'euros
Disponibilités :	- 2 626 milliers d'euros
Dettes diverses :	61 milliers d'euros

Cet endettement s'élevait à fin 2008 à 9 907 milliers d'euros.

Au cours de l'exercice, la dette a été restructurée, ce qui a conduit à rembourser les emprunts issus du rachat de FSP-one à hauteur de 5 023,5 milliers d'euros et à contracter des nouveaux emprunts à hauteur de 7 640 milliers d'euros, incluant le financement des investissements de l'exercice, soit un solde net de + 2 616 milliers d'euros.

En outre, les remboursements de l'exercice (y compris crédit-bail) se sont élevés - 2 095 milliers d'euros.

La trésorerie s'est améliorée de 3 525 milliers d'euros, les liquidités à fin 2009 s'élevant à 2 626 milliers d'euros.

A fin 2009, le ratio de gearing est de 0,47.

ACTIVITE DU GROUPE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au titre des frais de recherche et développement, les dépenses se sont élevées à 592 milliers d'euros dont 494 milliers figurent en charges opérationnelles, et 98 milliers d'euros figurent en immobilisations incorporelles (montant brut de 163 milliers d'euros sous déduction du crédit d'impôt recherche de 40%).

CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DU GROUPE

A/ CONSEQUENCES SOCIALES

Les principales informations concernant les données sociales du groupe sont résumées dans le tableau ci dessous :

	2009	2008
Effectif au 31 décembre	227	245
Effectif moyen	230	253
Effectif à temps partiel	11	12
Nombre de recrutements en CDI	5	16
Nombre de recrutements en CDD	2	11
Nombre de départs (hors licenciements)	20	21
Nombre de licenciements	6	8
Nombre de jours d'absence	2 939	3 117
Masse salariale hors charges (<i>en milliers d'euros</i>)	5 673 m€	6 457 m€
Nombre d'accidents du travail	11	16

Dépenses formation (en milliers d'euros)	21 m€	116 m€
Nombre d'heures de formation	739	2 721
Nombre de personnes formées	105	163
Nombre de personnes handicapées	2	2
Nombre d'intérimaires moyen	9	29

La réduction de la masse salariale s'explique par la réduction des effectifs, l'arrêt des équipes de week-end et des heures supplémentaires sur Thermocompact.

B/ CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES

Le métier de base du Groupe, spécialisé dans le revêtement de surface de haute technicité, requiert l'usage de l'électrolyse. Dans toutes les unités, des personnels hautement qualifiés encadrent la formation des opérateurs et s'assurent de l'habilitation des personnes manipulant des produits dangereux.

La société THERMOCOMPACT, dans ce contexte, a toujours mené une politique de qualité et de prévention des risques pour le personnel et pour l'environnement, et requis la même exigence envers les filiales :

- ✓ Toutes les sociétés sont certifiées ISO 9001 ;
- ✓ La société THERMOCOMPACT est certifiée ISO 14000 (système de Management Environnemental), depuis juillet 2002 ;
- ✓ Dans chaque filiale, un responsable environnement et sécurité est garant de la politique de prévention des risques.
- ✓ Les sites de production d'Annecy, Pont de Chérury, et Plainville (USA) respectent les réglementations des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. L'organe de contrôle public, la DRIRE, assure à ce titre un contrôle permanent et très strict pour les sociétés françaises.
- ✓ Au Vietnam, la réglementation de référence est celle de l'Union européenne ; l'implantation du site et la formation des équipes d'encadrement a donc suivi la même rigueur que sur les sites français.

ANALYSE DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités, le Groupe THERMOCOMPACT est confronté à un certain nombre de risques.

Du fait de la surface de la société et de son historique, certains risques sont traités avec plus d'acuité que d'autres.

Pour une transparence de l'information, une revue, non exhaustive mais la plus complète possible, est faite ci-après :

Risque de marché

Risque de change

Le Groupe est soumis à ce risque sous deux formes :

- a) Le risque de conversion des comptes de la filiale américaine, dont la monnaie de transactions est le dollar et dont les états financiers sont convertis en euros pour les besoins de la consolidation.
- b) Le risque d'exposition commerciale, puisque le Groupe vend aux Etats-Unis et en Asie en dollars pour un volume supérieur aux achats effectués dans cette monnaie.

Risque de taux

La renégociation bancaire a donné lieu à un rééquilibrage entre taux variable et fixe : 45% de l'endettement est à taux fixe. Une analyse a été menée quant à l'opportunité d'une couverture sur la part variable et compte tenu de l'échéance 2013 2014, cette solution n'a pas été retenue.

Risque de contrepartie

Il porterait potentiellement sur les comptes clients mais une diversification de notre encours au sein du Groupe, des conditions de paiement courtes, une assurance sur une partie de notre clientèle en minimisent l'impact.

Le risque dû à la prépondérance du groupe Agie-Charmilles est de fait limité par des délais de règlement courts et un réseau constitué de sociétés juridiquement indépendantes.

Risque de liquidité

L'un des contrats d'emprunt comporte une clause de remboursement anticipé, en cas de non-respect des ratios consolidés de Gearing et de leverage du groupe : le gearing devant être inférieur à 1 et le leverage à 3.

A fin 2009, ces ratios sont conformes.

Risque sur matières premières et prix

Les matières premières principalement utilisées dans nos process de fabrication sont des matières soumises à des fluctuations de cours (l'or, l'argent, le rhodium, le palladium, le cuivre, le nickel, le laiton et le zinc). Pour toutes ces matières achetées, le Groupe dispose au minimum de deux sources d'approvisionnement possibles. Le coût des principaux achats peut fluctuer de manière significative. Pour l'ensemble des activités du Groupe, les prix de vente clients sont indexés sur les cours matières. L'exposition du Groupe ne dépend donc que du délai de stockage et de fabrication.

MODIFICATIONS APORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES OU AUX METHODES D'EVALUATION SUIVIES LES ANNEES PRECEDENTES

Les états financiers consolidés du groupe Thermo-Technologies ont été préparés conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

A fin 2009, le groupe applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Au cours de l'exercice, le groupe a adopté les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire sur la période, à savoir :

- IAS 1 révisée : présentation des états financiers (introduction du résultat global « comprehensive income »),
- IAS 23 révisée : suppression de l'option de comptabilisation des coûts d'emprunt en charge pour les actifs qualifiés,
- Amendements IFRS 2 : amendements relatifs aux conditions d'acquisition des droits et aux annulations,
- Amendements IAS 32 et IAS 1 : amendements relatifs aux instruments remboursables et obligations en cas de liquidation,

- Amendements IFRS 1 et IAS 27 : amendements relatifs au coût d'un investissement dans une filiale, une coentreprise ou une entreprise associée,
- Amendement IAS 39 : reclassement des actifs financiers, date d'application et transition,
- Amendement IFRS 7 : amendement relatif à l'amélioration des informations communiquées au titre des instruments financiers,
- Amendements IFRIC 9 et IAS 39 : amendements relatifs aux dérivés incorporés,
- Annual improvements : améliorations annuelles portées à différentes normes et applicables au plus tôt au 1^{er} janvier 2009 (texte publié par l'IASB en mai 2008),
- IFRIC 11 : plans d'options au sein d'un groupe,
- IFRIC 13 : programmes de fidélité clients,
- IFRIC 14 : écrêtement d'un actif de retraite, exigence de financement et leurs interactions.

Seule l'entrée en vigueur d'IAS 1 révisée emporte des conséquences sur la présentation des comptes et de l'information financière du groupe étant précisé que ce texte n'a aucun impact sur le résultat net et la position financière du groupe :

- La norme IAS 1 révisée, applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, propose essentiellement de modifier de façon optionnelle l'appellation de certains états financiers et de créer un nouvel état (« Etat de résultat global » ou « Statement of comprehensive income ») regroupant le compte de résultat et les charges et produits enregistrés en capitaux propres (non constatés en résultat). Elle exige par ailleurs d'établir un bilan d'ouverture supplémentaire en cas de reclassement ou de retraitement rétrospectif d'éléments des états financiers.

Au 31 décembre 2009, le groupe a retenu l'option de modifier l'appellation de certains états financiers et présente désormais un « Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres » et ce, conformément à IAS 1 révisée et à la recommandation du CNC n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009. La présentation du tableau de variation des capitaux propres a été adaptée en conséquence.

Le groupe Thermo-Technologies n'est pas concerné par le contenu et/ou les incidences des autres textes.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2009, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe (IAS 24 révisée et IFRS 9), soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- IAS 27 révisée : norme IAS 27 révisée suite au projet « business combinations phase II »,
- IFRS 1 révisée : révision de la structure de la norme IFRS 1,
- IFRS 3 révisée : norme IFRS 3 révisée suite au projet « business combinations phase II »,
- Amendements IAS 39 : amendements relatifs aux éléments éligibles à la couverture,
- Amendement IAS 32 : amendement relatif au classement des droits de souscription émis,
- Amendements IFRS 2 : amendements relatifs aux transactions cash-settled intragroupe,
- Annual improvements : améliorations annuelles portée à différentes normes et applicables au plus tôt au 1^{er} juillet 2009 (texte publié par l'IASB en avril 2009),
- IAS 24 révisée : révision de la norme sur les informations à fournir au titre des parties liées,

- IFRS 9 : norme sur les instruments financiers devant progressivement remplacer les dispositions d'IAS 39,
- IFRIC 12 : concessions de services publics,
- IFRIC 15 : accords pour la construction d'un bien immobilier,
- IFRIC 16 : couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger,
- IFRIC 17 : distribution en nature aux actionnaires,
- IFRIC 18 : comptabilisation des contributions reçues de clients sous la forme de transfert d'actifs,
- IFRIC 19 : extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres,
- Amendements IFRIC 14 : amendements relatifs aux paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

En conclusion de ce rapport, nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

COMPTES CONSOLIDES

A) Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

en milliers d'euros	Notes	Exercice 2009		Exercice 2008	
Chiffre d'affaires	4-2	39 239		56 808	
Autres produits de l'activité		7		2	
Achats consommés		- 21 586	-55,0%	- 33 565	-59,1%
Charges de personnel		- 8 397	-21,4%	- 10 431	-18,4%
Charges externes		- 5 833	-14,9%	- 7 322	-12,9%
Impôts & taxes		- 806	-2,1%	- 972	-1,7%
Dotations aux amortissements		- 2 122	-5,4%	- 2 327	-4,1%
Dotations nettes aux dépréciations et provisions		- 120		- 250	
Variation des stocks de produits finis et en cours		44		- 595	
Autres produits d'exploitation		235		315	
Autres charges d'exploitation		- 192		-175	
Résultat opérationnel courant	4-3	470	1,2%	1 488	2,6%
Autres charges opérationnelles		-35			
Résultat opérationnel		435	1,1%	1 488	2,4%
Produits de trésorerie		12		10	
Cout de l'endettement financier brut		- 419		- 754	
Cout de l'endettement financier net	4-4	- 407		- 745	
Autres produits financiers	4-5	654		948	
Autres charges financières	4-5	- 1 048		- 694	
Charge d'impôt	4-6	- 49		- 174	
Résultat net		-416	-1,1%	825	1,5%
Part du Groupe		-449	-1,1%	726	1,4%
Intérêts minoritaires		33		99	
Ecart de conversion		-15		-24	
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-15		-24	
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		-432		801	
Part du groupe		- 465		702	
Intérêts minoritaires		33		99	
Résultat par action : part du groupe					
Résultat net et résultat net dilué * (en €)	4.7	- 0,29		0,47	

* Il n'existe aucun instrument dilutif

B) Etat de situation financière

	notes	31-déc-2009	31-déc-2008
ACTIF			
<u>Actif courant</u>			
Trésorerie & équivalents de trésorerie	5.1	2 626	2 333
Créances clients et comptes rattachés	5.2	7 118	7 906
Stocks	5.3	5 916	6 509
Autres actifs courants	5.4	699	979
Créance d'impôt société < 1 an		499	378
Total de l'Actif courant		16 858	18 105
<u>Actif non courant</u>			
Créance d'impôt société > 1 an			
Impôts différés actifs	5.11	402	422
Autres actifs non courants		13	13
Immobilisations corporelles	5.5	12 581	14 040
Actifs financiers		20	18
Immobilisations incorporelles	5.6	756	730
Goodwill	5.7	1 994	2 004
Total de l'Actif non courant		15 766	17 226
TOTAL ACTIF		32 624	35 331
PASSIF			
<u>Passif courant</u>			
Dettes financières courantes	5.9	3 705	7 023
Fournisseurs et comptes rattachés	5.8	5 671	4 374
Dettes d'impôts société			232
Autres passifs courants	5.10	1 623	2 003
Provisions courantes			
Total du Passif courant		10 999	13 632
<u>Passif non courant</u>			
Dettes financières non courantes	5.9	5 824	5 217
Impôts différés passifs	5.11	760	752
Provisions non courantes	5.12	391	384
Autres passifs non courants		23	23
Total du Passif non courant		6 997	6 376
Capital social		5 143	5 143
Réserves		9 972	9 511
Résultat consolidé		-449	726
Ecart de conversion		-314	-299
Capitaux propres : Part du Groupe	D	14 353	15 081
Intérêts minoritaires		275	242
Total Capitaux propres	D	14 628	15 323
TOTAL PASSIF		32 624	35 331

C) Tableau de flux de trésorerie

	2009	2008
Résultat net consolidé (y compris minoritaires)	-416	825
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	2 136	2 252
Gains et pertes de changes latents liés aux effets de change		0
Plus et moins values de cession	4	4
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	1 724	3 081
Coût de l'endettement financier net	407	743
Charge d'impôt (y compris impôt différé)	49	174
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	2 179	3 998
Impôts versés	-352	-639
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 553	1 027
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERALE PAR L'ACTIVITE	4 380	4 387
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles	-1 175	-1 412
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	72	207
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-2	-204
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-1 105	-1 409
Rachats et reventes d'actions propres	-32	
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	-232	-386
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	7 640	300
Remboursements d'emprunts	-7 119	-3 033
Intérêts financiers nets versés	-407	-743
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	- 150	-3 863
Incidence des variations de cours de devises	399	37
Variation de la trésorerie nette	3 525	-847
Trésorerie d'ouverture	-1 937	-1 090
Trésorerie de clôture	1 588	-1 937
Variation de trésorerie	3 525	-847

D) Tableau de variation des capitaux propres

en milliers d'euros	Capital	Réserves liées au capital	Titres auto-détenus	réserves et résultats consolidés	Gains pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres : part du Groupe	Capitaux propres : part des minoritaires	Total des capitaux propres
Capitaux propres au 31 décembre 2007	5 143	4 551		5 364	- 275	14 783	315	15 098
Opérations sur capital								
Dividendes (1)				- 386		- 386		- 386
Résultat, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
Résultat net de l'exercice		31		695		726	99	825
Gains pertes comptabilisés directement en capitaux propres				- 18	- 24	- 42	18	- 24
							- 190	- 190
Variation de périmètre								
Capitaux propres au 31 décembre 2008	5 143	4 582		5 655	- 299	15 081	242	15 323
Opérations sur capital								
Opérations sur titres auto-détenus			- 32			- 32		- 32
Dividendes (2)				- 232		- 232		- 232
Résultat, gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres								
Résultat net de l'exercice				- 449		- 432	33	- 416
Gains pertes comptabilisés directement en capitaux propres					- 15	- 15		- 15
Capitaux propres au 31 décembre 2009	5 143	4 582	- 32	4 974	- 314	14 353	276	14 628

(1) soit un dividende par action de 0,25 € décidé par l'assemblée générale du 6 juin 2008.

(2) soit un dividende par action de 0,15 € décidé par l'assemblée générale du 4 juin 2009.

Notes aux états financiers consolidés

1. Référentiel comptable, modalités de consolidation, principes comptables

Thermocompact est une société anonyme de droit français. Son siège social est situé à Metz-Tessy (Zone Industrielle "Les îles", route de Sarves, 74370). Les activités du Groupe sont décrites en note 4.1.

1.1. Modalités d'arrêté des comptes

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le conseil d'administration du 26 mars 2010. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale fixée au 10 juin 2010.

Retraitement des comptes antérieurs

Le référentiel IFRS impose de retraiter a posteriori les périodes déjà publiées dans les cas suivants :

- activités cédées (IFRS 5),
- calcul provisoire de regroupements d'entreprises,
- changements de méthode comptable,
- corrections d'erreurs.

Seul le changement de méthode comptable lié à l'application de la norme IAS 1 révisée, tel que précisé au point 1.2.1, a conduit à modifier la présentation des comptes et l'information financière.

1.2. Référentiel comptable

1.2.1. Déclaration de conformité et évolution de la réglementation

Les états financiers consolidés du groupe Thermo-Technologies ont été préparés conformément aux normes IFRS, telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

A fin 2009, le groupe applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et qui sont disponibles sur le site internet suivant : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Au cours de l'exercice, le groupe a adopté les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire sur la période, à savoir :

- IAS 1 révisée : présentation des états financiers (introduction du résultat global « comprehensive income »),
- IAS 23 révisée : suppression de l'option de comptabilisation des coûts d'emprunt en charge pour les actifs qualifiés,
- Amendements IFRS 2 : amendements relatifs aux conditions d'acquisition des droits et aux annulations,
- Amendements IAS 32 et IAS 1 : amendements relatifs aux instruments remboursables et obligations en cas de liquidation,
- Amendements IFRS 1 et IAS 27 : amendements relatifs au coût d'un investissement dans une filiale, une coentreprise ou une entreprise associée,
- Amendement IAS 39 : reclassement des actifs financiers, date d'application et transition,

- Amendement IFRS 7 : amendement relatif à l'amélioration des informations communiquées au titre des instruments financiers,
- Amendements IFRIC 9 et IAS 39 : amendements relatifs aux dérivés incorporés,
- Annual improvements : améliorations annuelles portées à différentes normes et applicables au plus tôt au 1^{er} janvier 2009 (texte publié par l'IASB en mai 2008),
- IFRIC 11 : plans d'options au sein d'un groupe,
- IFRIC 13 : programmes de fidélité clients,
- IFRIC 14 : écartement d'un actif de retraite, exigence de financement et leurs interactions.

Seule l'entrée en vigueur d'IAS 1 révisée emporte des conséquences sur la présentation des comptes et de l'information financière du groupe étant précisé que ce texte n'a aucun impact sur le résultat net et la position financière du groupe :

- La norme IAS 1 révisée, applicable de manière obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, propose essentiellement de modifier de façon optionnelle l'appellation de certains états financiers et de créer un nouvel état (« Etat de résultat global » ou « Statement of comprehensive income ») regroupant le compte de résultat et les charges et produits enregistrés en capitaux propres (non constatés en résultat). Elle exige par ailleurs d'établir un bilan d'ouverture supplémentaire en cas de reclassement ou de retraitement rétrospectif d'éléments des états financiers.

Au 31 décembre 2009, le groupe a retenu l'option de modifier l'appellation de certains états financiers et présente désormais un « Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres » et ce, conformément à IAS 1 révisée et à la recommandation du CNC n° 2009-R-03 du 2 juillet 2009. La présentation du tableau de variation des capitaux propres a été adaptée en conséquence.

Le groupe Thermo-Technologies n'est pas concerné par le contenu et/ou les incidences des autres textes.

Le groupe n'a par ailleurs pas anticipé de normes, d'amendements ou d'interprétations IFRIC dont l'application n'était pas obligatoire au 31 décembre 2009, soit parce que ces textes n'avaient pas encore été adoptés en Europe (IAS 24 révisée et IFRS 9), soit parce que le groupe n'a pas décidé de les appliquer par anticipation. Ces textes sont les suivants :

- IAS 27 révisée : norme IAS 27 révisée suite au projet « business combinations phase II »,
- IFRS 1 révisée : révision de la structure de la norme IFRS 1,
- IFRS 3 révisée : norme IFRS 3 révisée suite au projet « business combinations phase II »,
- Amendements IAS 39 : amendements relatifs aux éléments éligibles à la couverture,
- Amendement IAS 32 : amendement relatif au classement des droits de souscription émis,
- Amendements IFRS 2 : amendements relatifs aux transactions cash-settled intragroupe,
- Annual improvements : améliorations annuelles portées à différentes normes et applicables au plus tôt au 1^{er} juillet 2009 (texte publié par l'IASB en avril 2009),
- IAS 24 révisée : révision de la norme sur les informations à fournir au titre des parties liées,
- IFRS 9 : norme sur les instruments financiers devant progressivement remplacer les dispositions d'IAS 39,
- IFRIC 12 : concessions de services publics,
- IFRIC 15 : accords pour la construction d'un bien immobilier,
- IFRIC 16 : couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger,
- IFRIC 17 : distribution en nature aux actionnaires,

- IFRIC 18 : comptabilisation des contributions reçues de clients sous la forme de transfert d'actifs,
- IFRIC 19 : extinction de dettes financières avec des instruments de capitaux propres,
- Amendements IFRIC 14 : amendements relatifs aux paiements d'avance dans le cadre d'une exigence de financement minimal.

Le groupe n'est pas à ce stade concerné par ces textes ou n'anticipe pas d'incidences significatives sur les comptes des prochains exercices.

1.2.2. Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros.

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur :

- les instruments financiers dérivés,
- les placements de trésorerie à court terme.

Actifs et passifs courants et non courants

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants.

Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

Toutes les autres dettes sont non courantes.

Résumé des estimations significatives

Les principales hypothèses concernant des événements futurs et les autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture pour lesquels il existe un risque significatif de modification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs au cours d'un exercice ultérieur concernent les goodwill, les coûts de développement, les impôts différés et les provisions pour indemnités de départ en retraite.

Le Groupe vérifie la nécessité de déprécier les goodwill au moins une fois par an. Ceci nécessite une estimation de la valeur d'usage des unités génératrices de trésorerie auxquelles le goodwill est alloué. La détermination de la valeur d'usage nécessite que le Groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus de cette unité génératrice de trésorerie, et également sur la détermination du taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

Les coûts de développement portés à l'actif et non encore amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs actualisés attendus des projets concernés.

Les impôts différés sont calculés conformément aux principes décrits dans la note 1.4.12 étant précisé que leur calcul peut donner lieu à l'estimation de bénéfices futurs dont les prévisions et hypothèses sont revues chaque année.

Pour l'évaluation des provisions pour indemnités de départ en retraite, la valeur actuarielle de l'obligation et le coût des avantages postérieurs à l'emploi sont calculés à partir

d'hypothèses actuarielles définies au point 1.4.13. En raison du caractère long terme de ces éléments, l'incertitude liée à ces estimations peut être significative.

1.3. Principes de consolidation

1.3.1. Méthodes de consolidation

La société Thermocompact SA est l'entreprise consolidante. Les entreprises dont Thermocompact détient plus de 20 % des actions, et donc placées sous son contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale.

Les comptes des sociétés consolidées sont le cas échéant retraités afin d'assurer l'homogénéité des règles de comptabilisation et d'évaluation.

1.3.2. Méthode de conversion utilisée pour la consolidation des filiales étrangères

En application de la norme IAS 21, "Effet des variations des cours des monnaies étrangères", chaque filiale du Groupe comptabilise ses opérations dans la monnaie la plus représentative de son environnement économique, la monnaie fonctionnelle. La conversion en euros de l'ensemble des actifs et passifs est effectuée au cours de la monnaie fonctionnelle de la filiale étrangère à la date de clôture, et la conversion des comptes de résultats est effectuée sur la base du cours moyen de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté directement en capitaux propres.

Lors de la « Première application du référentiel IFRS », le Groupe n'a pas retenu l'option consistant à transférer en réserves consolidées les écarts de conversion au 1^{er} janvier 2004, relatifs à la conversion en euros des comptes des filiales ayant une devise étrangère comme monnaie de fonctionnement. En cas de cession ou liquidation de la filiale étrangère, les écarts de conversion initialement reconnus en capitaux propres seront comptabilisés au compte de résultat.

Les filiales étrangères utilisent comme monnaie fonctionnelle la monnaie de leur pays respectif. En l'espèce, la monnaie locale de comptabilisation de FSP-one Inc. est le dollar, et celle de HWA le Vietnam Dong. Les taux de conversion utilisés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

• 1 € =	• Dollar	• Dong
• Taux au 31 décembre 2009	• 1.4406	• 25 724
• Taux moyen du deuxième semestre 2009	• 1.4544	• 24 947
• Taux moyen du premier semestre 2009	• 1.33217	• 22 548
• Taux de clôture du 31 décembre 2008	• 1,3917	• 23 570

1.3.3. Date de clôture des exercices des entreprises consolidés

Les comptes annuels des sociétés consolidées sont tous clos en date du 31 décembre 2009.

1.3.4. Opérations et comptes intragroupe

Toutes les transactions, soldes, produits et charges intragroupe font l'objet d'une élimination.

1.4. Principes comptables

Le bilan est présenté par liquidité décroissante, de même que les précisions apportées ci-après sur les différents postes.

1.4.1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste Trésorerie et équivalents de trésorerie comptabilisé à l'actif du bilan est constitué des disponibilités, des dépôts à vue et des équivalents de trésorerie.

Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme répondants aux critères de la norme IAS 7, aisément convertibles en un montant connu de liquidités et non soumis à des risques significatifs de variation de valeur.

Ils sont initialement comptabilisés au coût d'acquisition, puis évalués à leur juste valeur correspondant à la valeur du marché à la date d'arrêté des comptes. La variation de juste valeur est inscrite dans le résultat financier.

1.4.2. Créances clients et comptes rattachés

Les créances commerciales et autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

A la clôture de chaque exercice, les risques de non recouvrement sont pris en compte, et une dépréciation est constituée le cas échéant pour ramener la valeur comptable à la valeur d'inventaire.

1.4.3. Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères détenues par les sociétés du Groupe dont la monnaie fonctionnelle est l'euro sont comptabilisées au cours de clôture, et les pertes et gains de change latents sont immédiatement comptabilisés en résultat financier.

Les écarts de conversion sur avances long terme consenties à la société FSP-one Inc. par les autres sociétés du Groupe constituent en substance une augmentation de l'investissement net du Groupe dans cette entreprise étrangère et sont donc inscrits dans les capitaux propres consolidés.

1.4.4. Stocks

Les stocks de matières premières, précieuses ou non, sont valorisés en « FIFO ».

Les travaux en cours et les produits finis sont évalués au coût de production comprenant les coûts d'acquisition des matières premières consommées et les charges directes et indirectes de production, conformément aux principes communément admis par la norme IAS 2. Ce coût de production prend en compte un niveau normal d'activité de l'outil de production. En cas de sous activité, les calculs ne sont pas établis sur une utilisation effective mais normative de cet outil.

Les stocks sont dépréciés de manière à les évaluer au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Les stocks de déchets sont comptabilisés à leur valeur nette de réalisation.

1.4.5. Immobilisations corporelles

A l'exception du terrain et des bâtiments d'Annecy de Thermocompact réévalués dans le cadre d'IFRS 1, les immobilisations corporelles sont évaluées selon la méthode du coût amorti (comptabilisation au coût historique diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles).

Seul le bâtiment a fait l'objet d'une approche par composant. La nature des équipements industriels utilisés dans le Groupe ne requiert pas leur éclatement par composants.

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués. Ces contrats de location financement sont comptabilisés au plus bas de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à la date de commencement du contrat. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La politique d'amortissement des biens inscrits à l'actif faisant l'objet d'un contrat de location financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles.

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété est effectivement conservée par le bailleur sont classés en contrat de location simple.

Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

Les durées d'utilité des différentes catégories d'immobilisations sur lesquelles s'appuie le calcul des amortissements sont les suivantes :

Constructions	30 à 40 ans
Agencements	10 ans
Matériel et outillage	7 à 15 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier, matériel de bureau	5 à 10 ans

1.4.6. Actifs financiers

Ce poste regroupe les dépôts et cautionnements, ainsi que les titres de participation des sociétés non consolidées. Au 31 décembre 2009, le Groupe ne détient aucun titre de société hors groupe.

1.4.7. Immobilisations incorporelles et goodwill

Logiciels

Les logiciels acquis par le Groupe sont comptabilisés à hauteur des coûts encourus pour les acquérir. Les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité estimée entre 5 et 10 ans. Les coûts associés à leur maintien en fonctionnement sont comptabilisés en charges.

Concessions de terrains

Au Vietnam, malgré l'impossibilité d'acquérir un terrain, les investisseurs étrangers peuvent obtenir un droit d'utilisation du sol à des fins économiques grâce à la Land Law de 1987. Le contrat signé par la filiale lui octroie ce droit pour 49 ans. Ce droit s'analyse comme une concession, enregistrée par conséquent en immobilisations incorporelles et amortie sur la durée du contrat.

Frais de recherche et développement

Selon la norme IAS 38, les coûts de développement doivent être comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur leur durée d'utilité, s'ils respectent certains critères.

Les coûts de développement comptabilisés en immobilisations incorporelles sont amortis à compter de la date à laquelle l'actif est prêt à être mis en service, de façon linéaire sur la durée d'utilité de l'actif, celle-ci ne dépassant pas cinq ans. Conformément à IAS 36, les coûts de développement portés à l'actif et non encore amortis sont soumis à un test annuel de dépréciation.

Conformément à la norme IAS 20, le crédit d'impôt recherche est déduit des frais de développement immobilisés.

Les frais de recherche ne répondant pas aux critères de la norme IAS 38, sont comptabilisés en charges pour un montant indiqué au § 5.6.

Goodwill

Le poste « goodwill » regroupe les fonds de commerce et les écarts d'acquisition.

Lors de la première consolidation d'une filiale, le groupe dégage un écart d'acquisition correspondant à l'écart entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis à la date de participation. Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur, majoré des coûts directement imputables à l'acquisition.

Rappelons que lors de la première application des normes IFRS, le Groupe avait choisi de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004.

1.4.8. Dépréciation des goodwill et autres actifs immobilisés

En application de la norme IAS 36, la société effectue des tests de dépréciation de ses goodwill et de ses coûts de développement non encore amortis à chaque clôture annuelle (ou plus fréquemment en cas d'indication de perte de valeur) et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur pour les autres actifs immobilisés.

En cas d'identification de perte de valeur, la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient fait l'objet d'une estimation selon les modalités décrites ci-dessous.

Une perte de valeur est comptabilisée dès que la valeur comptable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle il appartient excède sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. L'estimation de la valeur d'utilité se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs reflétant les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Une perte de valeur comptabilisée les années précédentes est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. Cependant, la valeur comptable d'un actif augmentée d'une reprise de perte de valeur ne peut pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette d'amortissement ou de dépréciation) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des années précédentes.

Une perte de valeur comptabilisée pour un goodwill n'est pas réversible.

1.4.9. Capital et réserves

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'assemblée générale.

Les titres auto-détenus, dans le cadre de l'animation du titre par le contrat de liquidité sont imputés en diminution des capitaux propres, tout comme les plus ou moins values de cession de ces titres auto-détenus, ainsi que les éventuels profits ou pertes comptabilisés au titre de la dépréciation, qui sont donc sans effet sur le compte de résultat IFRS.

1.4.10. Dettes financières

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés à leur valeur nominale d'origine, diminuée des coûts liés à l'emprunt, puis ultérieurement maintenus à leur coût amorti.

La part remboursable à moins d'un an est classée en « Dette financière courante ».

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur. Les profits ou pertes latents qui en découlent sont comptabilisés en fonction de la nature de la couverture de l'élément couvert.

Lorsque les instruments financiers dérivés couvrent l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue, le profit latent ou la perte latente sur la partie de l'instrument financier que l'on détermine être une couverture efficace est comptabilisé directement en capitaux propres.

La partie de la couverture estimée inefficace est comptabilisée immédiatement en résultat. Les autres profits ou pertes résiduels sur les instruments de couverture sont inclus en résultat.

Le Groupe n'a pas de politique active en terme de couverture de taux.

En terme de couverture de change, le Groupe souscrit régulièrement des contrats de vente à terme qui donnent lieu à la comptabilisation décrite ci-dessus.

1.4.11. Dettes fournisseurs et autres dettes

Les dettes commerciales et les autres dettes sont enregistrées à leur coût historique.

1.4.12. Impôts différés

Les comptes consolidés tiennent compte des impositions différées résultant :

- des différences temporaires issues des déclarations fiscales,
- des écritures spécifiques à la consolidation.

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur la base d'une analyse bilancielle, pour les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs renseignés au bilan comptable et leur base fiscale correspondante.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. L'horizon de temps retenu pour l'estimation des bénéfices

futurs est de 5 ans. Ces prévisions et hypothèses sont revues chaque année et ont été établies à fin 2009 en tenant compte du contexte de crise économique et financière.

Concernant la société HWA, aucun impôt différé actif n'a été reconnu sur cet exercice compte tenu de l'incertitude relative au calendrier prévisionnel d'utilisation de ces pertes fiscales.

1.4.13. Avantages au personnel

Engagements de retraite

Les sociétés françaises du Groupe financent les régimes de retraite par le versement de cotisations à des organismes extérieurs. Il s'agit donc de régimes dits à cotisations définies par lesquels le Groupe est définitivement exonéré d'appel de fonds complémentaires.

Echappe à cette modalité le versement de l'indemnité de départ retraite, régime à prestations définies, dont le montant versé dépend du salaire, de l'ancienneté et de la catégorie professionnelle du salarié au moment de son départ en retraite.

Le calcul de la provision pour indemnités de départ en retraite, pour les sociétés françaises, est effectué conformément à la norme IAS 19 « Avantages au personnel », par le service financier de Thermocompact.

La provision est ainsi calculée selon une méthode rétrospective (en fonction des droits acquis à cette date) en tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

- l'âge de départ en retraite,
- la rotation du personnel,
- la mortalité,
- l'augmentation des salaires,
- le taux d'actualisation.

Le groupe a considéré que l'accord national interprofessionnel du 11 janvier 2008 sur la modernisation du marché du travail, et en particulier son article 11, ne s'appliquait pas aux cas de départ en retraite à l'initiative du salarié et n'avait en conséquence pas d'incidence sur le calcul des engagements de retraite.

Chaque année les mesures figurant dans les lois sur le financement de la sécurité sociale sont analysées pour étudier leur impact sur le calcul de la provision pour indemnités de départ en retraite. Pour 2009, aucune incidence significative n'est à signaler.

La provision est comptabilisée sous déduction de la juste valeur des actifs du régime qui couvrent, le cas échéant, ces engagements (fonds d'assurance).

La seule obligation de la filiale américaine contractée avec ses salariés en matière de retraite consiste en un engagement d'abondement jusqu'à un maximum de 2% des salaires sur les versements effectués par les salariés dans le cadre d'un régime « 401K » : ce régime est un régime à cotisations définies.

Conformément aux possibilités offertes par IAS 19, le Groupe a décidé de constater chaque année dans le résultat de l'exercice les écarts actuariels relatifs aux engagements de retraite.

Médailles du travail

Les gratifications données lors de l'attribution des médailles du travail sont provisionnées dans les comptes. Les hypothèses actuarielles retenues sont identiques à celles des engagements de retraite.

Plan d'intéressement et de primes

Le Groupe comptabilise un passif et une charge au titre des intéressements et primes dans le cadre des obligations juridiques ou des pratiques passées générant une obligation implicite.

1.4.14. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels", une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

1.4.15. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Les activités abandonnées ou en cours de cession seraient comptabilisées selon la norme IFRS 5, si tel était le cas.

1.4.16. Chiffre d'affaires et dividendes

Ventes de biens

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Dividendes

Les dividendes à recevoir sont comptabilisés en résultat à la date à laquelle l'assemblée générale les a approuvés.

1.4.17. Information sectorielle

Comme indiqué au 1.2.1, le groupe a décidé d'appliquer la norme IFRS 8 par anticipation. Par ailleurs le chiffre d'affaires par zone géographique continuera d'être publié car cette information revêt un caractère significatif.

1.4.18. Taxe professionnelle et Contribution économique territoriale (CET)

La loi de finances pour 2010, votée le 30 décembre 2009, a supprimé l'assujettissement des entités fiscales françaises à la taxe professionnelle à compter de 2010 et l'a remplacée par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T) qui comprend deux nouvelles cotisations :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières de l'actuelle Taxe Professionnelle ;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le groupe comptabilise la taxe professionnelle en charges opérationnelles.

Le groupe a conclu à ce stade que le changement fiscal mentionné ci-dessus consistait essentiellement en une modification des modalités de calcul de l'impôt local français, sans en changer globalement la nature. Le groupe considère donc qu'il n'y a pas lieu d'appliquer à la CVAE comme à la CFE un traitement comptable différent de celui de la taxe professionnelle. Ces deux nouvelles cotisations seront donc classées en 2010 en charges opérationnelles, sans changement par rapport au classement retenu en 2009 pour la taxe professionnelle.

1.5. Événements postérieurs à la clôture

Néant.

2. Périmètre de consolidation

Toutes les sociétés ci dessous – dont Thermocompact détient directement ou indirectement plus de 50%- sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale :

- **Hi-Tech Wires Asia (HWA)**, SARL de droit vietnamien, dont le siège social est à Binh Duong, détenue à 99,97 % par Thermocompact et 0,03 % par FSP-one.
- **FSP-one SAS**, de droit français, dont le siège social est à Pont de Chéruy (38), détenue à 95 % par Thermocompact.
- **FSP-one Inc.**, dont le siège social est à Plainville (USA), détenue à 100 % par FSP-one SAS.

Désignation	Société de droit	% d'intérêt	% de contrôle
Thermocompact	Français	Consolidante	Consolidante
HWA	Vietnamien	100%	100%
FSP-one SAS	Français	95%	95%
FSP-one Inc.	Américain	95%	95%

Suite à la constitution de la filiale HWA, celle-ci est entrée dans le périmètre de consolidation en date du 16 janvier 2007. A noter que le versement des 5% restant dus n'avait pas été honoré par la personne physique comme prévue par les statuts dans le délai du 15 Janvier 2009. Thermocompact a souscrit au 5% restant en juillet 2009. HWA est donc détenue directement ou indirectement à 100% par Thermocompact. L'arrêté de 2008 avait déjà été établi dans l'optique d'une intégration à 100%. C'est pourquoi le tableau de variation des capitaux propres n'enregistre aucune variation de périmètre.

En juin 2009, avec effet rétroactif au 1er janvier, FSP-one a absorbé sa société mère : Financière FSP. Cette opération est sans conséquence sur la consolidation, les deux sociétés étant préalablement consolidées avec le même pourcentage de détention.

3. Comparabilité des comptes

Les seuls changements de méthode comptable concernent l'application de nouveaux textes IFRS d'application obligatoire au 31 décembre 2009. Ces nouveaux textes sont présentés en point 1.2.1 des notes aux comptes consolidés. Seule l'entrée en vigueur de la norme IAS 1 révisée emporte des conséquences sur la présentation des comptes et de l'information financière du groupe étant précisé que ce texte n'a aucun impact sur le résultat net et la position financière du groupe.

4. Détail des postes du compte de résultat

4.1. Descriptif des activités

La gestion du Groupe s'articule autour de deux segments d'activité :

Le revêtement technologique

Cette technologie consiste à venir déposer une fine couche de métal - souvent précieux - par procédé électrolytique ou chimique sur des pièces industrielles. Appliqué de façon totale ou sélective, ce processus permet de modifier les propriétés du métal de base et ainsi d'optimiser le fonctionnement des pièces traitées. Les pièces à revêtir sont généralement fournies par les clients. Il s'agit donc d'une relation partenariale de type sous-traitance.

Les fils et torons

Le groupe, selon la même technologie de galvanoplastie, revêt, tréfile et toronne des fils à base de cuivre, laiton, argent ou autres alliages utilisés dans des marchés aussi divers que les machines d'usinage par micro - étincelage, la fabrication de câbles de haute technologie pour l'aéronautique, les télécommunications, la passementerie, les cordes de guitare etc.

4.2. Chiffre d'affaires par secteur d'activité et par zone géographique

Par secteur d'activité	2009	2008
Fils & Torons	32 222	47 571
Revêtement Technologique	7 017	9 237
	39 239	56 808

L'année 2009 a globalement reflété l'activité mondiale avec un premier semestre atone, une reprise timide au troisième trimestre et des zones de rebond au quatrième trimestre. La baisse du chiffre d'affaires s'explique aussi mécaniquement, par l'indexation des prix de ventes sur les cours matière. En effet, les cours ont progressé tout au long de l'année, mais, à titre d'exemple, la moyenne 2009 reste inférieure de 22% à celle de 2008, pour le métal le plus utilisé, à savoir le cuivre.

Par zone géographique	2009	Répartition 2009	2008	Répartition 2008
France	17 197	44 %	23 287	41 %
Union Européenne	10 248	26 %	15 759	28 %
Etats-Unis	4 703	12 %	7 898	14 %
Asie	4 239	11%	5 793	10%
Reste du monde	2 851	7%	4 071	7%

La ventilation en pourcentage prouve la meilleure résistance des marchés aéronautiques et spatiaux français. Le redémarrage de l'Asie sur la fin d'année explique la part en croissance relative de cette zone.

4.3. Résultat opérationnel courant par secteur d'activité

	2009	% CA	2008	% CA
Fils & Torons	140	0,4%	909	1,9%
Revêtement Technologique	330	4,7%	579	6,3%
ROC	470	1,2%	1 488	2,6%
EBITDA	2 711	6,9 %	4 065	7,1 %

Des mesures ont été prises dès le quatrième trimestre 2008 pour faire face à la baisse de conjoncture. Néanmoins, la stratégie qui a consisté à conserver le savoir faire de l'entreprise, au travers de sa structure de personnel : environnement de production, conception des produits et des équipements n'a conduit qu'à un allègement mesuré des charges opérationnelles. Les options de modification de process afin de gagner en productivité ne porteront totalement leurs fruits que sur l'exercice 2010.

4.4. Coût de l'endettement financier net

Les produits de trésorerie s'élevaient à 12 milliers d'euros, correspondant à des placements court terme.

Les charges financières sont en forte diminution par rapport à l'exercice précédent, du fait du désendettement, de la baisse des taux et au recours extrêmement limité aux crédits court terme sur 2009.

Les principaux postes composant les 419 milliers d'euros d'intérêts sont :

- ♦ les intérêts bancaires sur emprunts à moyen terme : 313 milliers d'euros
- ♦ les intérêts sur endettement court terme : 67 milliers d'euros
- ♦ les intérêts sur financement crédit bail : 40 milliers d'euros.

4.5. Autres produits et charges financiers

Ces postes enregistrent les écarts de change réalisés ou latents. Au cours de l'exercice, les effets de change et les couvertures prises se sont globalement équilibrés. La charge résiduelle (395 milliers d'euros) correspond essentiellement à des pertes de change latentes sur un euro fort versus Dong, à la clôture.

4.6. Réconciliation de la charge d'impôt

La charge d'impôt de l'exercice, soit 49 milliers d'euros, se décompose en :

- Une charge d'impôt exigible de 65 milliers d'euros
- Un produit d'impôt différé de 16 milliers d'euros.

Résultat consolidé	-416
Impôt théorique	Produit 122
Non constatation Impôt différés sur HWA	-53
Traitement spécifique impôt différé US	72
Réintégrations permanentes	10
Écarts de taux d'imposition Vietnam 7,5%, USA 43,5%	-201
Charge d'impôt constatée	-49

Les sociétés Thermocompact et FSP-one SAS sont intégrées fiscalement.

4.7. Résultat par action en euros

	2009	2008
Nombre d'actions en circulation à la clôture	1 540 307	1 544 855
Résultat opérationnel courant	469 865	1 487 871
Résultat net consolidé (part du Groupe)	- 448 976	726 373
Résultat net de l'ensemble consolidé	- 416 347	824 977
Résultat opérationnel consolidé par action	0,31 €	0,96 €
Résultat net consolidé et résultat net consolidé dilué par action (part du Groupe)	- 0,29 €	0,47 €
Résultat net consolidé et résultat net consolidé dilué par action (de l'ensemble consolidé)	- 0,27 €	0,53 €
Dividende ordinaire par action	0	0,15 €*

Au 31 décembre 2009, la société détient 4548 de ses titres dans le cadre du contrat de liquidité, la moyenne sur l'année étant de 1 142 titres.

4.8. Effectif

	Effectif moyen	Opérateurs	Techniciens et employés	Ingénieurs et cadres
Fils & Torons	185	104	52	29
Revêtement Technologique	45	25	11	9
	230	129	63	38

Le recours au personnel intérimaire sur l'exercice équivalait à 9 personnes.

4.9. Rémunération des mandataires sociaux

4.9.1 Rémunération des mandataires sociaux :

Au titre des salaires et avantages en nature : Néant *

**Monsieur Mollard n'est pas rémunéré par Thermocompact mais par la société SOFIL. Sa prestation est incluse dans la refacturation à Thermocompact dans le cadre du contrat de services liant les sociétés Thermocompact et Sofil, comme indiqué dans la note 6.3.*

4.9.2 Rémunération des mandataires sociaux

Au titre des jetons de présence : 30 000 €

5. Détail des postes du compte de bilan

5.1. Trésorerie

Les liquidités à l'ouverture de l'exercice étaient de 2 333 milliers d'euros, à la clôture, elles atteignent 2 626 milliers d'euros.

5.2. Créances clients et comptes rattachés

Par activité	2009	2008
Fils & Torons	5 623	5 792
Revêtement Technologique	1 738	2 216
Revêtement de surface cédé & divers	20	641
Brut	7 381	8 646
Fils & Torons	201	141
Revêtement Technologique	41	18
Revêtement de surface cédé	21	581
Dépréciations	263	740
Fils & Torons	5 422	5 652
Revêtement Technologique	1 696	2 254
Montant net	7 118	7 906

Conformément à la norme IFRS 7.37, le premier tableau ci-dessous présente une balance âgée des créances non échues et non dépréciées ; le second détaille les créances dépréciées.

ECHANCIER	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008
< 1 mois	4 368	3 787
> 1 mois < 3 mois	2 750	3 972
> 3 mois < 6 mois		147
> 6 mois		
TOTAL	7 118	7 906

L'application des délais de règlement de la loi de modernisation de l'économie a réduit les délais des clients français en moyenne d'une dizaine de jours.

Créances douteuses par échéances	Total	Litiges en justice	Créances contestées	Clients douteux
Début d'exercice comptabilisées en pertes de l'exercice	864	621	40	203
recouvrées en 2009	- 698	- 621		- 77
comptabilisées en douteux	- 1			- 1
Ecart de conversion	113			113
	- 3			- 3
Fin d'exercice	275	0	40	235
recouvrables en 2010	10			10

Dépréciation	Total	Litige	Créances contestées	Clients douteux
Début d'exercice	740	525	34	181
reprises sur créances perdues	- 602	- 525		- 78
recouvrées en 2009	- 1			- 1
dépréciation 2009	126			126
Fin d'exercice	263	0	34	229

Les dépréciations correspondent au montant hors taxes des créances considérées comme douteuses. Sur l'exercice, la société PFB Industries, contre laquelle une action en justice avait été engagée pour recouvrer notre créance, a été placée en liquidation judiciaire. En conséquence, la créance a été soldée par perte.

5.3. Stocks

Par nature	2009	2008
Matières premières et autres approvisionnements		
Fils & torons	2 014	2 530
Revêtement de surface	875	856
Sous total	2 889	3 386
Produits finis et en cours		
Fils et torons	3 030	3 147
Revêtement de surface		
Sous total	3 030	3 147
Dépréciations		
Fils & torons	- 4	- 11
Revêtement technologique		- 13
Montant net	5 916	6 509
Par activité	2009	2008
Fils & torons	5 040	5 666
Revêtement technologique	875	843
Montant net	5 916	6 509

Comme indiqué au 1.4.4, conformément aux règles comptables, compte tenu de la sous activité de début d'année, le calcul des coûts de production nécessaire à la valorisation des produits finis et en cours, a été fait sur la base de quantités normatives correspondant à la capacité effective de l'outil de production.

5.4. Autres actifs courants

Par nature	2009	2008
Emballages consignés	27	54
Personnel & charges sociales	5	21
Etat TVA	165	90
Etat subventions & produits à recevoir	190	422
Débiteurs & créditeurs divers	19	14
Avances et acomptes et avoirs à obtenir	18	
Juste valeur couverture de change	40	
Charges constatées d'avance	235	378
Total	699	979

Les échéances de ces actifs sont inférieures à 3 mois, sauf le solde du dégrèvement de taxe professionnelle concernant 2009 dont le remboursement intervient usuellement au cours du deuxième semestre. La valeur de ce dégrèvement dû à la clôture est inférieure à celle de l'exercice précédent car, comme autorisé, les versements de juin et décembre ont été spontanément réduits.

5.5. Immobilisations corporelles

Valeurs Brutes	Terrain, Bâtiments & Agencements	Matériel & divers	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	8 587	22 575	31 162
Acquisitions	5	1 047	1 052
Virements compte à compte	- 108	111	3
Cessions et mises hors service		- 603	- 603
Ecart de conversion	- 60	- 373	- 433
Valeurs brutes fin de période	8 424	22 757	31 181

Les investissements principaux concernent une première tranche d'augmentation de capacité au Vietnam; ainsi que des investissements d'amélioration de productivité et de sécurité.

Amortissements	Terrain, Bâtiments & Agencements	Matériel & divers	Total
Amortissements à l'ouverture	3 049	14 073	17 122
Dotations de la période	593	1 483	2 076
Cessions et mises hors service		- 540	- 540
Ecart de conversion	- 5	- 53	- 58
Cumul amortissements fin de période	3 637	14 962	18 599
Valeurs Nettes	4 787	7 794	12 581

Par activité	2009	2008
Fils & torons	10 806	12 819
Revêtement technologique	1 776	1 220
Montant net	12 581	14 039

5.6. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent :

- à la concession d'utilisation du sol au Vietnam. Cette concession s'amortit sur 49 ans.
 - aux logiciels achetés au sein du Groupe.
 - Aux projets d'études développés au sein des entreprises françaises et débouchant notamment sur des prises de brevets. Les projets n'ayant pas atteint encore leur stade d'industrialisation ne sont pas amortis. Ils le seront sur la durée d'utilité des différents projets. Pour des raisons de confidentialité, les brevets n'ayant pas été déposés, les sujets ne sont pas listés dans le rapport, ils concernent, dans leur majorité, l'activité « Fils & Torons ».
- A noter que les dépenses totales de recherche et développement de l'exercice, activées et comptabilisées en charges, se sont élevées à 593 milliers d'euros. La part activable brute des frais de développement s'élève à 163 milliers d'euros, ramenée à 98 milliers d'euros après retraitement de crédit d'impôt recherche. Le montant comptabilisé en charges s'élève donc à 430 milliers d'euros.

Valeurs Brutes	Concession terrain	Logiciels	R&D	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	368	563	107	1 037
Acquisitions / Création		25	98	123
Cessions et mises hors service		- 19		- 19
Ecart de conversion	- 31	- 1		- 32
Valeurs brutes fin de période	337	567	205	1 108

Amortissements	Concession terrain	Logiciels	R&D	Total
Amortissements à l'ouverture	14	293		307
Dotations de la période	7	45		53
Cessions et mises hors service		- 6		- 6
Ecart de conversion	- 1			- 1
Cumul amortissements fin de période	20	332		352
Valeurs Nettes	317	235	205	756

Les coûts de développement non encore amortis au 31 décembre 2009 ont fait l'objet d'un test de dépréciation sur la base d'une estimation des flux de trésorerie futurs attendus des projets concernés et actualisés au taux de 8,75%. Cette analyse a confirmé le bien fondé de la valeur d'actif des coûts de développement au 31 décembre 2009.

5.7. Goodwill

Le Goodwill s'élevé, fin d'exercice, à 1 994 milliers d'euros. Une quote-part de ce montant étant valorisée à l'origine en devise, une variation de 10 milliers d'euros a été enregistrée sur l'exercice sur la ligne « Ecarts de conversion ».

Le goodwill se répartit par UGT de la façon suivante :

En milliers d'euros	Valeur à la clôture
Fils et torons	1 921
Revêtement technologique	73
Total	1 994

Des tests de dépréciation sont effectués sur ces différents actifs. Les hypothèses retenues pour ces calculs sont les suivantes :

- ♦ un taux sans risque de 4,06%,
- ♦ une prime de risque de 6,39%,
- ♦ un bêta désendetté de 1,
- ♦ un taux de croissance à l'infini de 1.

Sur ces bases et compte tenu de la structure financière retenue, le taux d'actualisation utilisé pour réaliser les tests de dépréciation est de 9,09%, contre une fourchette de 10,03 et 11,38% en 2008

Les taux d'actualisation utilisés sont des taux après impôts appliqués à des flux de trésorerie après impôts. Leur utilisation aboutit à la détermination de valeurs recouvrables identiques à celles obtenues en utilisant des taux avant impôts à des flux de trésorerie non fiscalisés.

Les données prévisionnelles retenues pour ces tests ont été élaborées, sur une période de 5 ans, sur la base du budget 2010, approuvé par la direction, puis d'une évolution prudente de l'activité (de 1% à 2%) et de la marge (stable).

La variation du taux d'actualisation de plus ou moins 1 point serait sans incidence sur les conclusions des tests de dépréciation, conduisant à ne pas constater de dépréciation sur le goodwill. Seul un taux d'actualisation supérieur à 30 % conduirait à constater des dépréciations sur les goodwill.

5.8. Endettement

Dettes financières	Capital restant dû au 31 décembre 2008	Nouveaux emprunts	Remboursements sur l'exercice	Capital restant dû au 31 décembre 2009	Dont part < 1 an	Part > 1 an et < 5 ans	Part > 5 ans
Endettement bancaire Moyen terme	6 959	7 640	6 853	7 746	2 395	5 351	-
Endettement crédit-bail	906		223	684	222	462	-
Endettement divers	105		47	58	47	11	-
Concours bancaires court terme	4 247	1 038	4 247	1 038	1 038		
Intérêts courus	11	3	11	3	3		
Juste valeur des instruments financiers *	12		12				
Endettement	12 240	8 681	11 393	9 529	3 705	5 824	
Liquidités	2 333			2 626			
Endettement net	9 907			6 903			

* part non efficace d'une couverture de dollars

En mars 2009, l'endettement bancaire moyen terme -type LBO- contracté lors du rachat de FSP-one en 2001 a été totalement remboursé et des nouveaux emprunts ont été souscrits auprès de nos partenaires bancaires historiques. Nouveaux emprunts, qui financent les investissements 2009 et dont les échéanciers allègent le poids des remboursements 2009 et 2010. L'une des quatre banques concernées par ces emprunts a introduit un « covenant », de respect annuel d'un ratio de Gearing inférieur à 1 et d'un ratio de leverage inférieur ou égal à 3. Celui-ci sera déterminé pour la première fois au 31 décembre 2009 (cf. §b).

a) Structure de l'endettement

Les emprunts et dettes financières, à moyen terme à l'origine, sont détaillés par nature de taux dans le tableau ci-dessous. L'intégralité de la dette a été contractée en euros.

	Total	Taux variables	Taux fixes
Moyen terme			
Endettement bancaire moyen terme	7 746	4 329	3 417
Endettement en crédit-bail	684		684
Endettement divers	58		58
Total	8 488	4 329	4 159

La répartition des taux assure une bonne couverture du risque d'évolution des taux, en cas de remontée des taux.

b) Information sur les clauses d'exigibilité

Comme indiqué précédemment deux emprunts auprès de l'une de nos banques sont soumis au respect des covenants financiers suivants :

	Covenant	Ratio au 31/12/09
Ratio de gearing (Dettes financières nettes consolidées /Capitaux propres consolidés)	< 1	0,47
Ratio de leverage financier (Dettes financières consolidées/Excédent brut d'exploitation consolidé)	< 3	2,55

Au 31 décembre 2009, le groupe respecte donc ces covenants. Leur non respect entrainerait l'obligation potentielle de remboursement immédiat des emprunts concernés dont l'encours s'élevait à 1 735 milliers d'euros au 31 décembre 2009

c) Information sur les lignes de crédits autorisées

Le groupe bénéficie des autorisations suivantes :

- des crédits court terme garantis par des créances clients à hauteur de 3,4 M€
- de découvert à hauteur de 2,1 M€.

5.9. Fournisseurs

Répartition par activité	2009	2008
Fils & Torons	4 701	2 973
Revêtement Technologique	806	901
Investissements	164	500
Total	5 671	4 374

Conformément à la norme IFRS 7.37, le premier tableau ci-dessous présente un échéancier des montants dus aux fournisseurs.

	Au 31 décembre 2009	Au 31 décembre 2008
< 1 mois	3 283	1 682
> 1 mois < 3 mois	2 295	2 692
> 3 mois < 6 mois	93	
TOTAL	5 671	4 374

L'application des délais de règlement de la loi de modernisation de l'économie ainsi que les restrictions de lignes accordées par les assureurs crédit à certains de nos fournisseurs stratégiques ont contribué à réduire nos délais de paiement.

5.10. Autres passifs courants

	2009	2008
Personnel & charges sociales	1 481	1 849
Etat	107	96
Créditeurs divers	34	57
Total	1 622	2 003

5.11. Impôts différés

Base	2009	2008
Sur différences temporaires issues des déclarations fiscales françaises	693	793
Sur déficit reportable FSP-one Inc.	1 475	1 281
Sur retraitements de consolidation		
♦ Crédit-bail	- 769	- 861
♦ Amortissements dérogatoires	- 1 643	- 1 781
♦ Autres retraitements immobilisations	- 170	- 229
♦ Coûts de développement activés	- 376	- 213
♦ Instruments financiers	- 40	- 12
♦ Marques intragroupe	16	24
Total retraitements	- 2 982	- 3 048
Solde base de calcul des impôts différés	814	943
Taux : 33,33 % (France) - 43,5% (US)		
Impôt différé passif décomposé selon les entités juridiques en	358	330
♦ Impôts différés à l'actif	402	422
♦ Impôts différés au passif	760	752

Aucun impôt différé n'est comptabilisé au titre des déficits reportables de HWA (environ 1,3 million d'euros de base).

5.12. Provisions non courantes

	2009	2008
Litige clients	75	64
Indemnités de départ en retraite	271	264
Médailles du travail	45	56
Total	391	384

La décomposition des mouvements de provision sur l'IDR figure ci-dessous.

Hypothèses actuarielles concernant les engagements de retraite

	2009	2008
Age de départ à la retraite	65 ans	65 ans
Evolution des salaires	2% à 3,5%	2% à 3,5%
Taux de charges sociales	46 %	46 %
Table de mortalité	TPRV93	TPRV93
Taux d'actualisation	4,5 %	4,5 %
Taux variable de rendement des actifs financiers	4,10 %	4,10 %

Evolution de la provision pour indemnités de départ en retraite

	2009	2008
Dette actuarielle à l'ouverture	444	451
Coûts des services passés	47	41
Prestations payées	- 37	- 36
Variation d'effectif	- 29	- 11
Dette actuarielle à la clôture (A)	426	444
Juste valeur des actifs à l'ouverture	180	203
Versements effectués		
Prestations payées	-32	-30
Rendements des actifs	7	7
Juste valeur des actifs à la clôture (B)	155	180
Provision à la clôture (A) - (B)	271	264
Coûts des services passés	- 47	- 41
Gains/pertes actuariels		11
Rendements des actifs	7	7
Charge de l'exercice	- 40	- 59

5.13. Répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2009

	Nombre de titres		Droits de votes	
Banque Populaire Développement	423 712	27,4%	696 767	30,0%
CIC Banque de Vézille	110 570	7,2%	221 140	9,5%
Total : Partenaires Financiers	534 308	34,6%	917 907	39,5%
Sofil	304 400	19,7%	606 382	26,1%
Famille Mollard	91 495	5,9%	181 990	7,8%
Total : Management	395 895	25,6%	788 372	33,9%
Alto Invest	162 460	10,5%	162 460	7,0%
Inocap	155 367	10,1%	155 367	6,7%
Total : FCP Innovation	317 827	20,6%	317 827	13,7%
Public	296 825	19,2%	301 365	13,0%
Total général	1 544 855		2 325 471	
Auto détention	4 548		4 548	
Actions et droits de vote corrigés de l'auto détention	1 540 307		2 320 923	

6. Informations complémentaires

6.1. Engagements hors bilan

6.1.1 Suretés

Description de l'engagement	A la clôture	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Nantissement des équipements financés en crédit-bail	684	222	462	-
Hypothèque sur bâtiments en garantie des emprunts moyen terme	7 628	2 348	5 280	-

En outre, les lignes court terme font l'objet d'un nantissement des fonds de commerce.

6.1.2 Autres engagements hors bilan

Les engagements en matière de droit à la formation s'élèvent 16 260 heures, au titre du droit individuel à la formation.

6.2. Honoraires des commissaires aux comptes

Au titre du groupe, le montant des honoraires de commissariat aux comptes pour l'exercice 2009 s'élève à 68 688 € dont 52 722 € pour les sociétés françaises et 23 000 \$ pour les sociétés étrangères.

6.3. Transactions avec des parties liées

Entre les différentes sociétés du Groupe, les échanges sont à caractère commercial. Il existe un contrat de services entre la société SOFIL appartenant aux dirigeants de Thermocompact et les sociétés du Groupe, concernant la refacturation au temps passé des prestations de la direction générale, des services financiers et communication.

Les montants facturés par SOFIL aux différentes sociétés du Groupe se sont élevés à 471 milliers d'euros pour l'exercice 2009 (contre 447 milliers d'euros en 2008).

6.4. Politique et process mis en œuvre par l'entité dans la gestion du capital

Les distributions de dividendes sont décidées chaque année en fonction des résultats du groupe.

Thermocompact gère son capital en utilisant les ratios suivants :

- Le ratio de « Gearing » qui correspond au rapport des dettes financières nettes consolidées sur les capitaux propres consolidés.

Ce ratio est de 0,47 à fin décembre 2009.

Le groupe s'était fixé l'objectif de parvenir à un ratio de gearing inférieur à 1,2. Cet objectif est consolidé sur l'exercice 2009, en dépit d'un environnement conjoncturel difficile.

- Le ratio de « Leverage » qui est égal aux dettes financières nettes consolidées sur l'excédent brut d'exploitation.

Ce ratio est de 2,55 à fin décembre 2009, sensiblement au même niveau que les deux derniers exercices, ce qui signifie que si l'excédent brut d'exploitation était uniquement consacré au remboursement de la dette, celle-ci serait remboursée en deux années et demi.

Il convient en outre de préciser que la société Thermocompact consolide notamment des sociétés françaises dont les comptes sociaux présentent des capitaux propres au moins égaux à la moitié du capital social au 31 décembre 2009, conformément à la législation française.

7. Gestion des risques

Dans le cadre de ses activités, le Groupe THERMOCOMPACT est confronté à un certain nombre de risques.

Du fait de la surface de la société et de son historique, certains sont traités avec plus d'acuité que d'autres.

Pour une transparence de l'information, une revue, non exhaustive mais la plus complète possible, est faite ci-après :

Risques de marché

- Risque sur matières premières et prix

Les matières premières principalement utilisées dans nos processus de fabrication sont des matières soumises à des fluctuations de cours (l'or, l'argent, le rhodium, le palladium, le cuivre, le nickel, le laiton et le zinc). Pour toutes ces matières achetées, le Groupe dispose au minimum de deux sources d'approvisionnement possibles.

De la description ci-dessus, il apparaît que les coûts d'achat principaux peuvent fluctuer de façon importante ; le risque réside donc en la capacité pour le Groupe à répercuter ces variations dans les prix de vente.

Les cours de tous ces métaux sont contractuellement répercutés dans les prix de vente.

Le risque d'écart sur la répercussion de prix est donc limité au décalage entre les délais d'approvisionnement et de livraison.

- Risque de change

Le Groupe n'est exposé que vis-à-vis du dollar, sous deux aspects :

a) Le risque de conversion de la filiale américaine : les bilans et comptes de résultat de la filiale, initialement comptabilisés en dollars, sont convertis en euros pour les besoins de la consolidation.

Or, la variation de change de l'euro contre dollar modifie la valeur des actifs, passifs, produits et charges, même si leurs valeurs restent inchangées dans la devise d'origine.

Ce risque n'est pas couvert du fait du caractère long terme de l'investissement dans la filiale américaine.

L'écart de conversion est comptabilisé au bilan dans les capitaux propres.

b) Le risque d'exposition commerciale concerne les ventes faites aux Etats-Unis et en Asie depuis les usines françaises. L'ouverture de l'usine du Vietnam a réduit ce risque puisque les achats et les ventes se font en dollars ou sur des devises alignées.

Une politique de couverture de change plus systématisée a commencé à se mettre en place sur l'exercice 2009.

En milliers de \$

Exposition du Groupe vis-à-vis du US dollar		
	31 décembre 2009	Rappel 31 décembre 2008
Actif		
• Disponibilités	798	1 795
• Clients	2 882	2 190
• Stocks	451	834
• Autres actifs courants	14	19
Passif		
• Fournisseurs	143	90
Position nette	4 002	4 749

- Risque de taux

4,3 millions d'euros d'emprunts moyen terme sont souscrits en taux variable. Un écart de 1% du taux induit donc un effet d'environ 40 K€ sur le résultat.

- Risque de contrepartie

Il porterait potentiellement sur les comptes clients mais une diversification de notre encours au sein du Groupe, des conditions de paiement courtes, une assurance sur une partie de notre clientèle en minimisent l'impact.

Le risque lié à la prépondérance de sociétés du groupe Charmilles dans notre clientèle est de fait limité dans la mesure où les sociétés du réseau de distribution sont juridiquement indépendantes les unes des autres.

- Risque de liquidité

Outre l'endettement moyen terme, le Groupe dispose d'autorisations de lignes de financement court terme auprès de ses différentes banques, à hauteur de 7,7 millions d'euros maximum. Le risque lié aux covenants des contrats bancaires a été décrit au § 5.8.

Risques opérationnels

- Risque industriel

La spécialisation des sites de production par activité, nécessaire à l'optimisation de la compétence des équipes et à la productivité, fait peser sur le Groupe un risque lié à l'arrêt accidentel d'une usine de fabrication.

Les sociétés FSP-One et HWA font partie d'enceintes closes et gardées en permanence.

L'ouverture de l'usine HWA qui produit certaines gammes proches de celles fabriquées dans les usines françaises permet quelques solutions de dépannage en cas d'arrêt total d'une usine.

De plus, toutes les sociétés du Groupe disposent d'un système d'alarme vers une société de surveillance extérieure qui permet en cas de sinistre ou d'intrusion dans un secteur où les opérateurs ne seraient pas présents, de donner l'alerte dans un délai court.

▪ Risque environnemental

Conscient des spécificités de notre métier, requérant l'usage intensif de produits chimiques, de métaux (sous forme solide ou liquide), d'électricité, d'eau, ... nous apportons une attention toute particulière à ce sujet. C'est la raison pour laquelle la société THERMOCOMPACT a adopté la démarche ISO 14000 dès 2001 et a obtenu la certification en 2002.

Les risques opérationnels, tant industriels qu'environnementaux, sont couverts dans des programmes d'assurance groupe auprès d'assureurs de notoriété internationale.

Quatre programmes permettent la couverture des risques opérationnels :

- dommages et pertes d'exploitation : tous sites,
- responsabilité civile professionnelle : tous sites,
- responsabilité civile produits aéronautiques avec extension spatiale : FSP-one France et Etats-Unis,
- atteinte à l'environnement : site de Metz-Tessy et Pont de Chéruy.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Thermocompact, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2.1 aux états financiers consolidés qui décrit les nouvelles normes IFRS et interprétations que votre société a appliquées à compter du 1^{er} janvier 2009, en particulier la norme IAS 1 révisée.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- La note 1.2.1 aux états financiers consolidés expose les nouvelles normes IFRS et interprétations que votre société a appliquées à compter du 1^{er} janvier 2009, en particulier la norme IAS 1 révisée. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné l'information donnée à ce titre dans la note 1.2.1 aux états financiers consolidés.

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons également examiné les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes 1.4.7 et 5.6 aux états financiers consolidés fournissent une information appropriée.
- Votre société procède par ailleurs systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des goodwill et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 1.4.8 et 5.7 aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les données et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 1.4.8 et 5.7 donnent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Annecy et Annecy le Vieux, le 30 mars 2010,

Les commissaires aux Comptes :

- **Nicolas Peillon**
- **Mazars : Alain Chavance**

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE CONTROLE INTERNE

En application des dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, actualisé par la loi N° 2008-649 du 3 juillet 2008, et des recommandations de l'AMF, le présent rapport du président du conseil d'administration, a pour objet de rendre compte aux actionnaires :

- De la gouvernance de l'entreprise sur :
 - les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration au cours de l'exercice 2009,
 - l'étendue des pouvoirs du président du conseil d'administration et du directeur général,
 - les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- Des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le présent rapport a été approuvé, conformément à la loi N° 2008-649 du 3 juillet 2008, par le conseil du 26 mars 2010.

A - LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

I - LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

1) COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La composition du conseil d'administration est actuellement la suivante :

Nom des administrateurs	Date de première nomination	Date du dernier renouvellement	Date d'expiration des mandats
Jean-Claude CORNIER	5 décembre 1995	14 mai 2004	31 décembre 2009*
Gilles MOLLARD	5 décembre 1995	14 mai 2004	31 décembre 2009*
Bernard MOLLARD	5 décembre 1995	14 mai 2004	31 décembre 2009*
Chantal CORNIER	5 décembre 1995	14 mai 2004	31 décembre 2009*
NAXICAP PARTNERS	5 décembre 1995	14 mai 2004	31 décembre 2009*
SOFIL	8 septembre 1998	20 mai 2005	31 décembre 2010
Michel MOGGIO	6 juin 2008		31 décembre 2013
Amédée NICOLAS	4 juin 2009		31 décembre 2012

(*) les mandats expirent à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2009

La présidence est assurée par Monsieur Jean-Claude CORNIER.

Monsieur Cornier est né le 27 novembre 1943, à St Jeoire-en-Faucigny, Haute-Savoie,

Nombre de titres détenus : 9 300

Après une formation mécanique acquise au sein de l'ENH de Cluses, Monsieur Cornier débute sa carrière comme responsable d'un centre de rééducation professionnelle de 1966 à 1980 puis il assure successivement la direction des Ateliers de l'Arve et de la société SERCO.

De 1988 à 1992, il rejoint d'abord comme salarié puis comme associé la société Rode Stucky, devenu Jaeger régulation.

Dans le cadre d'un départ à la retraite programmée du précédent dirigeant, en 1992, il entre chez Thermocompact pour en prendre la direction. En 1995 il rachète les parts du propriétaire, puis pilote l'entrée au « second marché » en 1998 afin de financer le développement de la société.

Monsieur CORNIER exerce également les fonctions suivantes : Cogérant de la société SOFIL et cogérant de la société A Calexika. En outre, lors des cinq exercices précédents il a été administrateur des sociétés : Financière Tecluse et T2R.

Administrateurs :

Monsieur Gilles MOLLARD : Directeur Général et administrateur, né le 21 août 1957.

Nombre de titres détenus : 51 461

Diplômé de l'Ecole Supérieure de l'Electronique de l'Ouest en 1981, Monsieur Mollard commence sa carrière en 1981 comme ingénieur au bureau d'études de la société Thomson, puis prend le poste de directeur de la fabrication chez HPF avant de rejoindre en 1989 la société Rode Stucky devenue Jaeger Régulation. De 1992 à 1995 il en assure la direction industrielle. En 1995, il rejoint Monsieur Cornier à la direction collégiale de Thermocompact.

Monsieur Gilles MOLLARD exerce également les fonctions suivantes : Administrateur de la société STBMA, Président de la société Financière FSP., Cogérant de la société Sofil, Administrateur de la société Sofimont, Administrateur de la société SECMH, Administrateur de la société SEMJ, Représentant permanent de la société Sofimont, elle-même administrateur de la société Compagnie du Val Montjoie.

- Monsieur Bernard MOLLARD : Administrateur, né le 17 mai 1943,

Nombre de titres détenus : 28 000

Après une formation mécanique jusqu'au Bac technique puis Electromécanique acquise à l'Ecole Bréguet à Paris, il commence sa carrière à la C.E.M à Lyon, rejoint en 1969 la société Pomagalski SA à Grenoble comme responsable du service électrique. En 1974, il intègre la SECMH aux Contamines Montjoie comme directeur d'exploitation, et en devient le Président Directeur Général en 1982.

Monsieur Bernard Mollard exerce également les fonctions suivantes : Président du conseil d'administration et Directeur Général de la société Sofimont, Président du conseil d'administration de la société SECMH, Administrateur de la société STBMA, Administrateur de la Banque Populaire des Alpes, Représentant permanent de la société S.E.C.M.H., Président du conseil de surveillance de la société SOFIL, Président de la société Compagnie du Val Montjoie, Représentant permanent de la société Compagnie du Val Montjoie, elle-même administrateur de la société SEMJ.

- Madame Chantal CORNIER : Administrateur, née le 10 janvier 1948,

Titres détenus conjointement avec M Jean-Claude Cornier (cf. ci-dessus)

Elle est également membre du conseil de surveillance de la société SOFIL et cogérant de la société A Calexika.

- La société NAXICAP Partners (dont le représentant permanent est Madame Stéphanie Nauwelaers) : Administrateur.

Début 2005, Madame Nauwelaers intègre Naxicap Partners Lyon après une première expérience de trois ans passée chez Natixis Capital et au département fusion acquisition du Crédit Lyonnais.

Madame Nauwelaers est aussi la représentante permanente de Naxicap au sein de conseil d'administration de la société Rave.

NAXICAP Partners détient en propre 26 actions, la société agit aussi en tant que gérant de la participation BP développement à hauteur de 423 029 actions. L'ensemble des autres mandats détenus en 2009 par NAXICAP Partners figure dans le rapport de gestion.

- Monsieur Amédée Nicolas : Administrateur indépendant, né le 30 décembre 1944

Nombre de titres détenus : 4 108

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Monsieur Nicolas débute sa carrière dans l'audit bancaire, d'abord dans le corps de l'Inspection Générale de la Société Générale (1969) puis comme Contrôleur Général de la société Séquanaise de Banque (ex Groupe UAP). Il intègre ensuite la Lyonnaise de Banque comme Responsable de Secteur d'Exploitation (1975) puis comme Chargé d'Affaires à la Banque de Vizille (1985).

En 1991, il rejoint le Groupe des Banques Populaires en tant que Directeur Régional pour créer, à Lyon, la délégation dédiée à l'activité Capital Développement du Groupe et devient en janvier 2004, président du Directoire de NAXICAP Partners, jusqu'à sa retraite en 2009.

Attaché au devenir de Thermocompact, M Nicolas, a accepté en 2009, de rester, à titre individuel, administrateur de la société.

En outre Monsieur Amédée Nicolas détient un certain nombre de mandats tels que listés dans le rapport de gestion.

- La société SOFIL (dont le représentant permanent est Madame Danielle MOLLARD) : Administrateur.

SOFIL détient 302 982 actions. Madame Mollard détient par ailleurs 1 100 actions à titre personnel.

La société SOFIL n'exerce aucun autre mandat.

- Monsieur Michel MOGGIO né le 7 mai 1957 à Nice Administrateur Indépendant.

Nombre de titres détenus : 28 actions

Michel Moggio, HEC Paris et DEA Paris Dauphine, a rejoint depuis Février 2006 la société MegaBrands (Jeux et Jouets) en tant que Vice Président. Il était auparavant dans le groupe Hasbro (Jeux et Jouets) depuis 1992, et occupait le poste de Directeur Général France. Il avait auparavant occupé des postes de responsabilité marketing dans le secteur alimentaire, successivement dans les groupes Danone, Pernod Ricard et Kellogg's.

Monsieur Michel Moggio exerce également les fonctions suivantes : Administrateur délégué de la société MEGA BRANDS EUROPE NV (en Belgique) et Branch Manager de MEGA BRANDS INTERNATIONAL (en Suisse).

Il n'y a pas d'administrateur représentant du personnel ; mais conformément à la législation, deux représentants du comité d'entreprise assistent aux réunions, soit un par collège.

2) LES LIENS FAMILIAUX

Monsieur et Madame Cornier sont apparentés.
Messieurs Bernard, Gilles Mollard et Madame Danielle Mollard sont apparentés.
Les familles Cornier et Mollard n'ont aucun lien entre elles.
La société SOFIL est détenue conjointement par les familles Cornier et Mollard.

3) ABSENCE DE CONDAMNATIONS POUR FRAUDE.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration de la Société par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- aucun Administrateur n'a été empêché, par un tribunal, d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

4) ABSENCE DE CONFLITS D'INTERETS POTENTIELS

À la connaissance de la société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de Thermocompact, des membres des organes d'administration et de la Direction Générale et leurs intérêts privés.

Pour mémoire, la convention liant SOFIL et les sociétés du groupe est décrite au § 5) ci-dessous.

5) CONTRATS DE SERVICES

Aucun membre du Conseil d'Administration n'est lié par un contrat de services avec Thermocompact ou l'une de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

A noter qu'une convention réglementée existe depuis 2001 entre SOFIL, Thermocompact et ses filiales. Elle correspond à la refacturation des services de Direction Générale, financiers et de communication assurés par Sofil pour le compte du Groupe. La facturation s'exerce au temps passé.

6) OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES ACTIONS (ART L. 621-18-2 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER) AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

II – L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1) PRESENTATION GENERALE

Le fonctionnement du Conseil d'Administration a jusqu'à présent été déterminé par les dispositions légales et réglementaires ainsi que par les statuts.

En application de la loi N° 2008-649 du 3 juillet 2008, le conseil a examiné les principes de Gouvernement d'Entreprise en vigueur en France et tels qu'ils résultent du Rapport Consolidé AFEP-MEDEF d'octobre 2003, complété par les recommandations d'octobre 2008.

Le Conseil d'Administration s'administre, en fonction de :

- Sa charte de l'administrateur,

Cette Charte a été établie afin que chaque administrateur ait clairement conscience de son rôle, de ses droits et de ses devoirs.

Les points principaux contenus dans cette Charte concernent : le respect et la défense de l'intérêt social, l'assiduité, le traitement des éventuels conflits d'intérêt, l'accès à l'information, la confidentialité, l'indépendance d'analyse. Elle précise en outre, les différentes règles en vigueur relatives aux conditions d'intervention en Bourse sur les titres de la Société et les obligations de déclarations et de publicité s'y rapportant.

- Son règlement intérieur du Conseil d'Administration qui précise les règles et modalités de fonctionnement du Conseil.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de ce dernier, et représente celui-ci dans ses rapports avec les tiers. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

2) FREQUENCE DES REUNIONS – ACTIVITE 2009 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il appartient au Président de réunir le Conseil soit à intervalles réguliers, soit aux moments qu'il juge opportuns.

Au cours de l'exercice écoulé, votre conseil d'administration s'est réuni trois fois. Le taux d'assiduité des administrateurs a été de plus des trois quart à chaque séance .

L'agenda des réunions du conseil a été le suivant :

- 20 mars 2009 : Activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 - examen et arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2008 - Affectation du résultat - Conventions réglementées - examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 - Etablissement du rapport de gestion du conseil d'administration et du texte des résolutions proposées à l'assemblée générale - Préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle et fixation de son ordre du jour – point sur HWA – autorisation de conférer des garanties aux banques.
- 4 septembre 2009 : répartition des jetons de présence - présentation et examen des comptes semestriels consolidés résumés - arrêté des comptes semestriels et du rapport semestriel – mise en place du contrat de liquidité – validation de la convention d'intégration fiscale.
- 21 décembre 2009 : Fixation des jetons de présence - Présentation de l'activité de la société au cours de l'année 2009 et atterrissage des comptes au 31 décembre

2009 – Validation des budgets d'exploitation et investissements 2010 – point sur le projet de prise de participation dans la société CCC (Etats-Unis) – ratification des modifications sur les conventions intergroupe.

3) CONVOCATION DES ADMINISTRATEURS

Les administrateurs sont convoqués par lettre simple (et prévenus préalablement téléphoniquement).

Un ordre du jour est joint à la convocation et un dossier de travail est transmis par mail préalablement à la réunion. Il est en général complété par des documents de présentation en séance.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-238 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil d'administration qui ont examiné et arrêté les comptes intermédiaires (semestriels) et les comptes annuels (sociaux et consolidés).

Les représentants du comité d'entreprise ont été régulièrement convoqués à tous les conseils d'administration.

Des contacts permanents permettent aux Administrateurs de s'informer auprès du Président et/ou du Directeur Général des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil.

En tant que de besoin, des réunions peuvent être organisées pour analyser l'évolution de l'activité, de la conjoncture, de la stratégie ainsi que sur les questions importantes.

4) INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur sont communiqués préalablement à la réunion si besoin.

5) TENUE DES REUNIONS

Les réunions du conseil d'administration se déroulent au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

6) PROCES-VERBAUX DES REUNIONS

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont établis après chaque réunion et communiqués aux administrateurs dès qu'ils en font la demande.

7) FIXATION DE LA REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération des dirigeants est fixée et révisée par le conseil d'administration, étant précisé que les dirigeants ne prennent pas part au vote des décisions portant sur la fixation de leur rémunération.

Depuis la décision du Conseil de 18 juillet 2007, le Président du Conseil d'Administration Monsieur Jean-Claude Cornier n'est pas rémunéré ; il dispose d'une voiture dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

Monsieur Gilles Mollard, Directeur Général, est rémunéré par la société SOFIL. Cette dernière facture les prestations de direction aux sociétés du groupe dans le cadre de conventions réglementées.

Au titre de l'exercice 2009 le montant facturée par SOFIL au titre de la direction générale est de 226 800 €.

Ce montant n'est assorti d'aucune clause de rémunération variable, de retraite à prestations définies, ni d'indemnité de départ de quelque nature que ce soit. Les charges et frais de véhicule sont inclus dans le montant de la refacturation SOFIL.

Le contrat SOFIL sera reconduit en 2010. Le délai réciproque de dénonciation est fixé à 6 mois.

Compte tenu d'un historique de fort taux d'assiduité, les jetons de présence sont répartis uniformément entre les administrateurs.

Il n'existe ni pour les mandataires sociaux ni pour les salariés, d'avantages sur les actions de la société.

B – ETENDUE DES POUVOIRS DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GENERAL ; ROLE DES COMITES

Suite à la dissociation des fonctions décidée par le Conseil du 18 juillet 2007, les rôles ont été ainsi répartis :

a) Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social sous réserve de ceux que le code de commerce attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Il ne pourra consentir aucune caution, aval ou garantie en faveur de tiers sans l'autorisation expresse du conseil d'administration.

b) Pouvoirs et missions du Président du Conseil d'Administration

Le Président aura pour mission de :

- représenter la société dans les instances patronales,
- représenter la société vis-à-vis des partenaires financiers,
- s'occuper des relations boursières avec les banques, l'AMF et les actionnaires,
- suivre les relations avec les filiales du Groupe,
- et toute mission autre que le conseil d'administration décidera de lui confier ponctuellement.

c) Rôle des comités

- le **comité stratégique** composé de cinq membres a pour missions :
 - de réfléchir au positionnement concurrentiel du groupe et de proposer des axes de développement internes ou externes ;
 - d'analyser la cartographie des risques de l'entreprises
 - d'élaborer des scénarii à mettre en œuvre en cas de situation de crise.
- le **comité des rémunérations** composé de trois membres décide des rémunérations des principaux dirigeants (sociaux ou non) du groupe. Ce comité assure en outre les fonctions de comité de nomination.

C – PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Le contrôle interne actuel a pour objectif de permettre à la société Thermocompact et au Groupe un développement harmonieux de croissance rentable.

Il est donc axé sur la prévention et la maîtrise des risques qui résultent des activités ou de toute autre nature et a comme objectif majeur d'obtenir la fiabilité des états comptables et financiers, de rendre une image fidèle de la situation de la société Thermocompact et de ses filiales.

Le présent rapport sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société s'appuie sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence sur le contrôle interne publié par l'Autorité des Marchés Financiers le 9 janvier 2008, pour les valeurs moyennes et petites.

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements en vigueur,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale,
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières et comptables,

et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

Périmètre du contrôle interne

Le Comité de Groupe veille à l'application au sein des filiales consolidées de la mise en œuvre d'un système de contrôle interne. Les filiales étant certifiées ISO 9001, le contrôle interne est intégré au SMQE, (système de Management de la Qualité et de l'environnement) sur tous les aspects gestion de chaque filiale. Une procédure spécifique à l'élaboration de l'information financière groupe complète le dispositif.

Eu égard à son activité et sa taille, la filiale de distribution aux USA ne dispose pas d'un tel outil ; le contrôle est dans ce cas, essentiellement à caractère financier.

Les acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de gouvernance à l'ensemble des collaborateurs de la Société.

- Le Conseil d'Administration

La Direction Générale rend compte au Conseil des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne.

- La Direction Générale

La Direction Générale définit, impulse et surveille le dispositif de contrôle. Dans ce cadre, elle se tient régulièrement informée des résultats, d'éventuels dysfonctionnements, et de difficultés d'application, et veille à l'engagement des actions correctives nécessaires.

- Le comité de Groupe

Il est composé de trois membres : la direction générale, la direction financière et le responsable de la principale filiale. Le comité de Groupe se réunit à minima, une fois tous les deux mois pour :

- examiner les résultats du Groupe, des filiales (activité et rentabilité),
- prendre les décisions nécessaires à la poursuite du développement du Groupe,
- et s'assurer de la cohérence des actions engagées.

- L'audit interne

La taille du Groupe ne justifie pas un service d'audit interne ; la fonction est donc élatée en terme de responsabilités sur la direction générale, la direction financière du Groupe et la direction qualité de chaque filiale. Cette direction qualité pilote les audits internes propres au système de management de la qualité.

- Le personnel de la société

Chaque collaborateur a accès au portail qualité, ce qui lui permet de suivre en fonction des indicateurs qui le concerne, les objectifs dont il a la responsabilité. Le comité de direction procède à des revues périodiques du suivi de ces objectifs.

Composantes du dispositif de contrôle interne

La Direction Générale de chaque entité impulse le dispositif de contrôle interne via le SMQE. Celui-ci est l'outil de référence de l'ensemble du personnel, accessible en réseau par tous selon des accès prédéfinis.

Le SMQE répond aux 5 composantes ci-dessus, comme le résume la page d'accueil du « portail qualité » de chacune des sociétés du Groupe.

- **l'organisation et les responsabilités de chacun sont** disponibles sous les chapitres « organigramme » et « responsabilités » ;
- **les informations pertinentes**, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités figurent sous les différents titres ;
- **le système** visant à recenser et analyser les principaux risques liés à l'environnement ou à la sécurité du personnel et des actifs et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques figure sous le chapitre concerné. A noter néanmoins que le SMQE, en tant que tel n'adresse que les risques liés à la sécurité des personnes, de l'environnement et des biens. L'analyse des risques matières, devises, taux, concentration clients, est étudiée lors des plans stratégiques mais ne figure pas en tant que tel dans le SMQE ;
- **le suivi des objectifs** est visualisable sous le chapitre « tableau de bord » ;
- **le SMQE** est actualisé par le responsable qualité et revu au moins annuellement en comité de Direction.

En substance, il s'agit de processus mis en œuvre par la direction du Groupe destinés à donner une assurance raisonnable qu'un contrôle est exercé au sein des filiales, que les opérations sont, conformément aux objectifs, effectivement réalisées et optimisées, que les informations financières sont fiables et que les lois et règlements sont respectés.

Les procédures de contrôle interne actuellement en vigueur ont essentiellement pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques arrêtées par le Conseil d'administration et qu'ils soient conformes aux règles internes du Groupe ainsi qu'aux objectifs budgétaires annuels,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Conseil d'administration et aux actionnaires reflètent avec sincérité et exactitude l'activité et la situation du Groupe.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

A noter qu'il n'existe au sein du Groupe ni code de déontologie ni code d'éthique et de bonnes pratiques formalisés.

Identification et évaluation des risques

Une identification des risques a été établie au niveau du Groupe par le comité de Groupe, en prenant en considération l'expérience passée du Groupe en matière de risques.

L'analyse de ces risques a conduit à un certain nombre de mesures ou d'orientations stratégiques afin d'en minimiser les impacts.

Les principaux domaines de risques identifiés concernent :

- les orientations stratégiques de nos clients, ou des clients de nos clients (fabricants de machines électroérosion, constructeurs aéronautique...),
- l'évolution des prix et des cours des matières premières,
- les risques de change,
- les risques réglementaires sur des contraintes environnementales,
- les risques sur la sécurité des personnes dans nos usines,
- les risques sur la sécurité des biens.

Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les processus comptables, au cœur du contrôle interne comptable et financier, représentent un ensemble homogène d'activités permettant de transformer des opérations économiques en informations comptables et financières grâce au passage par la « mécanique comptable » (langage et règles du jeu comptables). Ils incluent un système de production comptable, d'arrêtés des comptes et des actions de communication.

Ces « processus comptables » s'analysent schématiquement en deux grands groupes :

- les processus de pilotage de l'organisation comptable et financière, décrit au § « planification, pilotage et processus de reporting » ;
- les processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée.

Au sein de ceux-ci on distingue :

- o les processus amont (achats, ventes, trésorerie, etc...) qui permettent d'alimenter la base de données comptables et les processus de production de l'information comptable et financière ; ceux-ci sont encadrés par le SMQE décrit précédemment ;

- o les processus d'arrêtés comptable et de communication financière qui font l'objet d'une procédure spécifique dont les lignes principales sont reprises au § « procédures d'arrêtés des comptes ».

Planification, pilotage et processus de reporting

Les procédures d'élaboration budgétaire et de suivi mensuel se présentent de la façon suivante :

- à partir des orientations stratégiques définies, les filiales établissent un budget annuel et le présentent, pour validation, à la direction générale du Groupe ;
- mensuellement, les filiales transmettent à la direction Groupe et/ou à la direction financière les résultats du mois selon un format prédéfini : chiffres comptables et informations non comptables (volumes vendus, effectifs...), avec un comparatif par rapport au budget et/ou par rapport aux valeurs de l'année précédente ;
- lors de réunion bimestrielle, le Comité de Groupe s'enquiert de la marche du Groupe, mesure les écarts par rapport au budget et détermine les actions correctives à mettre en œuvre.

Procédures d'arrêtés des comptes

Le Groupe procède à une clôture mensuelle consolidée de certains indicateurs clés et à une clôture semestrielle de ses comptes consolidés complets.

La procédure d'arrêtés des comptes consolidés est revue semestriellement et actualisée des nouvelles normes IFRS applicables, ou toutes modifications réglementaires.

La direction financière du Groupe organise et planifie l'ensemble des travaux comptables. Les états financiers du Groupe sont élaborés sur la base des informations communiquées par les comptables des différentes filiales.

Chaque filiale prépare ses états financiers en application des règles comptables de son pays. Avant chaque arrêté semestriel, une revue des comptes est effectuée entre le comptable de la filiale, le directeur général de la filiale et, pour les filiales dans les pays étrangers, l'auditeur externe. Cet examen approfondi des comptes permet d'identifier les retraitements nécessaires pour assurer l'homogénéité des informations consolidées.

L'ensemble des écritures dites « de consolidation », sont établies par le directeur financier du Groupe, qui élabore les indicateurs consolidés mensuels et les comptes consolidés publiés. Ceux-ci sont ensuite contrôlés par les commissaires aux comptes et approuvés par le Conseil d'Administration.

Activité de contrôle

La direction financière du Groupe, opère des contrôles fréquents et inopinés sur les comptes de filiales. Eu égard à la taille du Groupe, il n'y a pas d'autres intervenants internes s'assurant de la qualité de la remontée des flux d'informations des filiales, de l'identification et du recensement des retraitements. Cette vérification est incluse dans les travaux de contrôle des Commissaires aux Comptes.

Communication financière et comptable

Le directeur financier du Groupe établit un échéancier récapitulatif l'ensemble des obligations périodiques du Groupe en matière de communication comptable et financière légales et réglementaires et s'assure du respect des délais. La responsable communication publie selon les recommandations de l'AMF les informations destinées au marché financier.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE THERMOCOMPACT

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Thermocompact et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil d'administration de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Annecy et Annecy le Vieux, le 30 mars 2010,

Les commissaires aux Comptes :

- **Nicolas Peillon**
- **Mazars : Alain Chavance**

THERMOCOMPACT comptes sociaux annuels 2009 (Normes françaises)*Dans la présentation des comptes sociaux toutes les valeurs sont en euros (sauf mention le précisant)*

THERMOCOMPACT :

ELEMENTS CONCERNANT LA SOCIETE MERE

BILAN ACTIF	31/12/2009			31/12/2008
	Montant brut	Amortissements	Montant net	Montant net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	438 614	274 113	164 501	193 454
Fonds commercial	73 176		73 176	73 176
Autres immobilisations incorporelles	1 935 150	1 935 150		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	115 520		115 520	115 520
Constructions	5 950 943	3 527 852	2 423 091	2 695 859
Installations techniques, matériel, outillage	8 701 569	6 147 847	2 553 722	2 880 807
Autres immobilisations corporelles	634 351	597 943	36 408	54 827
Immobilisations en cours				37 367
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	5 114 871		5 114 871	5 006 719
Créances rattachées à des participations	936 000		936 000	1 200 000
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières (dont actions propres : 31 836 €)	33 860		33 860	
ACTIF IMMOBILISE	23 934 053	12 482 904	11 451 149	12 257 729
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements	1 531 500		1 531 500	1 742 495
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	427 122	3 675	423 446	815 289
Marchandises	55 018		55 018	98 923
Avances et acomptes versés sur commandes	70 153		70 153	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	4 486 985	222 696	4 264 289	5 440 066
Autres créances	4 873 255	43 441	4 829 814	4 424 561
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : 0)	35 208	3 272	31 937	8 780
Disponibilités	1 641 933		1 641 933	1 579 113
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	89 930		89 930	185 337
ACTIF CIRCULANT	13 211 106	273 085	12 938 021	14 294 563
Ecart de conversion actif	114 673		114 673	20 669
TOTAL GENERAL	37 259 831	12 755 989	24 503 843	26 572 961

BILAN PASSIF	31/12/2009	31/12/2008
Capital social ou individuel	5 142 852	5 142 852
Primes d'émission, de fusion, d'apport	4 212 047	4 212 047
Réserve légale	413 011	369 727
Autres réserves	2 200 138	1 609 474
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(51 058)	865 675
Subventions d'investissement	475	1 665
Provisions réglementées	1 607 642	1 736 355
CAPITAUX PROPRES	13 525 106	13 937 796
Provisions pour risques	190 157	84 498
Provisions pour charges	123 206	105 231
PROVISIONS	313 363	189 730
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 632 886	6 449 462
Emprunts et dettes financières divers	95 163	1 306 070
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 700 944	2 907 321
Dettes fiscales et sociales	862 152	1 459 893
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	95 297	177 707
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	247 017	
DETTES	10 633 459	12 300 455
Ecart de conversion passif	31 915	144 980
TOTAL GENERAL	24 503 843	26 572 961

Résultat de l'exercice en centimes -51 057,93

Total bilan en centimes 24 503 842,77

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2009			31/12/2008
	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	Total	Total
Ventes de marchandises	33 114	1 183 795	1 216 909	2 014 058
Production vendue de biens	8 579 848	9 842 321	18 422 169	29 130 003
Production vendue de services	11 414	20 329	31 743	35 183
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	8 624 376	11 046 445	19 670 821	31 179 244
Production stockée			(399 183)	29 579
Production immobilisée				670
Subventions d'exploitation			1 191	1 196
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts de charges			862 703	451 116
Autres produits			187 017	159 207
PRODUITS D'EXPLOITATION			20 322 548	31 821 012
Achats de marchandises			1 004 400	1 869 461
Variation de stock (marchandises)			43 905	(16 379)
Achats de matières premières et autres approvisionnements			8 441 481	14 830 059
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			224 419	723 672
Autres achats et charges externes			4 274 788	5 557 001
Impôts, taxes et versements assimilés			435 057	582 411
Salaires et traitements			3 056 439	3 951 554
Charges sociales			1 353 409	1 632 260
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			858 413	975 336
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			111 405	272 834
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			105 414	99 373
Dotations aux provisions				
Autres charges			780 046	270 319
CHARGES D'EXPLOITATION			20 689 176	30 747 902
RESULTAT D'EXPLOITATION			(366 628)	1 073 109
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			117 191	238 468
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				1 116
Autres intérêts et produits assimilés			5 415	1 454
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			38 299	78 495
Différences positives de change			405 363	579 083
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			566 267	898 616
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			117 945	25 799
Intérêts et charges assimilées			232 178	531 374
Différences négatives de change			248 986	301 184
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			599 109	858 357
RESULTAT FINANCIER			(32 841)	40 259
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(399 469)	1 113 369

Produits exceptionnels sur opérations de gestion		45
Produits exceptionnels sur opérations en capital	8 000	11 706
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	267 148	295 171
PRODUITS EXCEPTIONNELS	275 148	306 922
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 545
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	11 823	15 648
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	169 375	142 130
CHARGES EXCEPTIONNELLES	181 198	159 323
RESULTAT EXCEPTIONNEL	93 949	147 599
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		96 159
Impôts sur les bénéfices	(254 462)	299 133
BENEFICE OU PERTE	(51 058)	865 675

Tableau des flux de trésorerie

	2009	2008
Résultat net	-51 058	865 675
Dotations aux amortissements	858 413	975 336
Dotations aux provisions pour risques et charges et exceptionnelles	325 679	267 302
Reprise des provisions pour risques et charges et exceptionnelles	- 332 618	-523 672
Plus et moins values de cession	5 611	3 942
Quote-part subvention d'investissement	- 1 191	- 1 196
Marge brute d'autofinancement	804 837	1 587 387
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 070 024	2 325 833
• Stocks et en cours	646 742	689 151
• Créances clients	1 195 346	3 003 814
• Autres créances	- 140 299	1 039 046
• Dettes fournisseurs	801 370	-2 747 592
• Autres dettes (fiscales, sociales..)	-433 134	341 414
= FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE	2 874 861	3 913 220
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles & incorporelles	187 432	459 772
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	8 000	11 706
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-142 012	- 195 823
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	- 321 444	- 643 889
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	- 231 728	- 386 214
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	5 540 000	-
Remboursements d'emprunts	- 4 288 118	- 1 951 952
Variation des comptes courants avec les sociétés du groupe	- 1 385 958	- 1 409 242
FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	- 365 804	- 3 747 408
Variation de la trésorerie nette	2 187 611	- 478 077
Trésorerie d'ouverture	- 1 548 138	- 1 070 061
Trésorerie de clôture	639 473	- 1 548 138
Variation de trésorerie	2 187 611	- 478 077

Commentaires sur le tableau de flux :

Conformément aux préconisations du CNC, les variations du besoin de fonds de roulement sont présentées pour leur montant net des mouvements de dépréciations détaillés dans la note 10. Seuls figurent donc sous les lignes « Dotations et Reprises de provisions », les variations de provisions pour risques et charges ainsi que les mouvements concernant les amortissements dérogatoires ; (Tableau de provisions : note 11).

La marge brute d'autofinancement ressort à 805 milliers d'euros.

La variation du besoin en fonds de roulement est positive de +2 070 milliers d'euros et ce dans le contexte de remontée des cours des métaux et d'une certaine reprise de l'activité.

L'activité a donc globalement généré 2 875 milliers d'euros.

Les flux liés aux opérations d'investissements s'élève à 321 milliers d'euros, dont 58 % ont été consacrés à l'achat d'équipements. Les investissements complémentaires correspondent à la souscription des 5% du capital de HWA, qui n'avait pas encore été versé, et à 31 milliers d'euros de rachat d'actions Thermocompact, dans le cadre du contrat de liquidité.

La renégociation bancaire a permis de financer les investissements de l'exercice de Thermocompact et HWA. En outre, les remboursements de 2009, ont de la sorte été allégés, ceux de l'exercice 2010, s'élèveront à 1430 contre 1 932 dans le schéma précédent.

Fort de cet allègement et de la bonne tenue du besoin en fonds de roulement, le recours aux crédits court terme a diminué très nettement sur l'exercice, améliorant, sur l'exercice, la trésorerie de 2 188 milliers d'euros, pour s'établir à + 640 milliers d'euros à la clôture.

Annexes aux comptes sociaux

Faits marquants

L'activité de Thermocompact s'est établie dans la moyenne de l'activité industrielle française, toutes les mesures permettant l'optimisation des coûts ont été accélérées.

1. Règles et méthodes comptables

Présentation des comptes

Les comptes sociaux annuels sont présentés conformément aux principes comptables généralement admis en France et tiennent compte :

- du règlement CRC 99-03 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général,
- des règlements ultérieurs applicables du CRC, ainsi que des avis et recommandations applicables du Conseil National de la Comptabilité.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Notes sur les méthodes comptables appliquées

1.1 ACTIF

1.1.1 Les immobilisations incorporelles

- La ligne du bilan « Concessions, brevets et droits similaires » regroupe des licences d'exploitation et des logiciels informatiques (évalués à leur coût d'acquisition) amortis sur une durée généralement appliquée de 8 ans.
- Les fonds de commerce acquis ne sont pas amortis.

Rappel de la composition historique du montant du poste fonds de commerce

Thermocompact	21 344
Galvafil	50 308
Crusor	1 524
Total	73 176

Des dépréciations sont éventuellement constatées lorsque la valeur vénale ou la valeur d'usage de ces actifs (calculée en fonction du niveau et des perspectives d'activité et de rentabilité de ces actifs) devient inférieure à la valeur d'acquisition.

- Le poste « Autres immobilisations incorporelles » correspond à l'écart de réévaluation constaté dans le cadre de l'absorption de Thermocompact par la Financière Thermo et comptabilisé en immobilisation incorporelle conformément à la demande de l'AMF lors de l'introduction de la société au Second marché en 1998. Cet écart, qui s'élève à 1 935 150 € en valeur brute, a fait l'objet d'un amortissement sur 8 ans et est donc totalement amorti.
- La société n'a pas opté pour la comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan (PCG art 311-3), mais isole les coûts par projet et à ce titre comptabilise un crédit d'impôt recherche sur les projets éligibles. Le montant agrégé des dépenses de recherche et développement, comptabilisé en charges, est évalué, pour l'exercice, à 453 milliers d'euros.

1.1.2 Les immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production (production immobilisée).

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire, selon les durées d'utilisations suivantes, en années :

Tréfileuse spécifique	15
Revêtement de surface	7 à 15
Diffuseur	10
Four	15 à 20
Aménagements de terrain	10
Bâtiments industriels	30
Bâtiments traditionnels	40
Aménagements, agencements intérieurs	10
Installations techniques	5 à 10
Matériel de manutention	de 5, 7 à 10
Matériel informatique	de 5 à 10
Matériel de bureau	10
Mobilier	10

La base amortissable est déterminée à partir de la valeur d'achat des biens sans tenir compte d'une valeur résiduelle. En effet, les équipements étant spécialement conçus ou adaptés à notre activité, il n'existe pas de valeur marchande de référence pour ces biens.

Seul le bâtiment a fait l'objet d'une approche par composant. En ce qui concerne les équipements industriels, aucun composant significatif n'a été identifié.

Lorsque la durée d'amortissement fiscale est différente (durée d'usage) de la durée d'amortissement en comptabilité (durée d'utilité), un amortissement dérogatoire est comptabilisé.

1.1.3 Participations et créances rattachées

Les titres de participation sont inscrits en comptabilité à leur prix d'acquisition ou de souscription, y compris les frais d'acquisition.

De manière générale, des dépréciations sont constatées si la valeur d'utilité des titres de participation, calculée en fonction de l'actif net et des perspectives d'évolution et de rentabilité des sociétés concernées, et s'appuyant, pour certaines participations sur une analyse des cash flows futurs, actualisés au taux de 9,09 %, est inférieure à la valeur d'inscription des titres en comptabilité.

1.1.4 Autres immobilisations financières

Les prêts, dépôts, autres créances et autres titres immobilisés sont évalués à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant par une dépréciation.

1.1.5 Stocks et en-cours

Les matières premières et les approvisionnements autres que métaux précieux sont valorisés à leur coût d'achat.

Les métaux précieux sont valorisés au cours moyen d'achat des produits en stock à la clôture. Les travaux en cours et les produits finis sont évalués au coût de production comprenant les consommations de matières premières et les charges directes et indirectes de production. Les frais hors production (frais de commercialisation, administratifs...) et les frais financiers sont exclus de cette valorisation.

Les stocks de déchets sont comptabilisés à leur valeur de récupération.

Les stocks sont dépréciés de manière à les évaluer au plus faible de leur coût de revient et de leur valeur nette de réalisation.

1.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

À la clôture de chaque exercice, les risques de non recouvrement sont pris en compte, et une dépréciation est constituée le cas échéant pour ramener la valeur comptable à la valeur d'inventaire.

1.1.7 Ecart de conversion actif

Les ventes sur les Etats-Unis et l'Asie sont libellées en dollars. Les prêts accordés à HWA sont établis soit en dollars, soit en euros.

L'écart de conversion actif provient de la conversion au dernier jour de l'exercice des créances libellées en devises au cours de clôture.

1.2 PASSIF

1.2.1 Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources sans contrepartie.

Les actions réglementaires ou judiciaires ou les affaires litigieuses ou contentieuses probables ou en cours ont été examinées en liaison avec les conseils juridiques et/ou les avocats de la société.

1.2.2 Engagements pris en matière de retraites et avantages assimilés

Le montant de l'indemnité de départ en retraite est calculé selon une méthode rétrospective (en fonction des droits acquis à la date de clôture) et actualisé au taux de 4,5%, après prise en compte d'un taux de charges sociales à 46%.

Le calcul est également pondéré par plusieurs coefficients :

- la probabilité de maintien dans l'entreprise jusqu'au départ en retraite à 65 ans,
- la probabilité de survie jusqu'à l'âge de la retraite,
- l'évolution des salaires (3,5%).

Les hypothèses actuarielles sont revues tous les six mois. Tous les ans, elles prennent en compte les nouvelles obligations issues de la loi sur le financement de la sécurité sociale promulguée en décembre (sans incidence sur le calcul).

A noter qu'une partie de l'engagement est couverte par un contrat d'assurance contracté sur l'exercice 2006 dont la valeur s'élève à 80 milliers d'euros au 31 décembre 2009.

2 Détail des immobilisations

IMMOBILISATIONS	Début d'exercice	Acquisitions	Virement	Diminutions	Fin d'exercice
Fonds de commerce et écart de réévaluation	2 008 325				2 008 325
Logiciels	437 574	1 040			438 614
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 445 899	1 040			2 446 939
Terrains	115 520				115 520
Constructions sur sol propre	3 976 701				3 976 701
Aménagements des constructions	2 012 098			37 857	1 974 242
Matériel et outillage industriels	8 994 859	180 181	(35 579)	509 051	8 701 569
Matériel de transport	1 437	6 210			7 647
Matériel de bureau, informatique, mobilier	634 557			7 854	626 704
Immobilisations corporelles en cours	37 367		35 579	1 788	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 772 540	186 392		556 549	15 402 383
Participations et créances rattachées	6 206 719	108 152		264 000	6 050 871
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières		33 860			33 860
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6 206 719	142 012		264 000	6 084 731
TOTAL GENERAL	24 425 159	328 404		820 549	23 934 053

Immobilisations corporelles

Les investissements matériels principaux concernent :

un four,
l'amélioration des systèmes de surveillance de l'échauffement des bains de l'atelier revêtement.

Immobilisations financières

L'évolution de ce poste est liée aux éléments suivants :

- la souscription de 5% du capital HWA.
- La diminution est relative aux échéances de remboursement du prêt consenti par Thermocompact à Financière FSP et repris par FSP-one soumis à la fusion absorption de la holding par sa filiale .
- La mise en place du contrat de liquidité.

3 Détail des amortissements

AMORTISSEMENTS	Début d'exercice	Dotations	Reprises	fin d'exercice
Fonds de commerce et écart de réévaluation	1 935 150			1 935 150
Logiciels	244 119	29 993		274 112
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 179 269	29 993		2 209 262
Terrains				
Constructions sur sol propre	1 969 196	146 629		2 115 825
Agencements des constructions	1 323 745	124 031	35 749	1 412 027
Matériel et outillage industriels	6 114 053	533 400	499 605	6 147 847
Matériel de transport	670	1 289		1 958
Matériel de bureau, informatique et mobilier	580 498	23 072	7 585	595 985
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	9 988 160	828 420	542 938	10 273 642
TOTAL GENERAL	12 167 429	858 413	542 938	12 482 904

4 Crédit-bail

ENGAGEMENTS DE CREDIT-BAIL	Matériel outillage	Autres immobilisations	Total
VALEUR D'ORIGINE	5 474 663	75 228	5 549 891
AMORTISSEMENTS			
Cumul exercices antérieurs	4 233 221		4 233 221
Exercice en cours	257 169	4 702	261 871
TOTAL	4 490 390	4 702	4 495 092
VALEUR NETTE	984 273	70 526	1 054 799
REDEVANCES PAYEES			
Cumul exercices antérieurs	5 604 662		5 604 662
Exercice en cours	150 477	6 898	157 375
TOTAL	5 755 139	6 898	5 762 037
REDEVANCES A PAYER			
A un an au plus	128 558	27 592	156 150
A plus d'un an et moins de 5 ans	165 157	62 089	227 246
TOTAL	293 715	89 681	383 396
VALEUR RESIDUELLE			
Montant pris en charge dans l'exercice	150 477	27 594	178 071

Sur l'exercice, le contrat de location financière concernant l'équipement informatique a, à nouveau, été renouvelé.

5 Créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations	936 000	288 000	648 000
Prêts			
Autres immobilisations financières	33 860	33 860	
Clients douteux ou litigieux	233 860	300	233 560
Autres créances clients	4 253 125	4 253 125	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	3 555	3 555	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat : impôt sur les bénéficiaires	498 647	498 647	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	140 900	140 900	
Etat : autres impôts et taxes			
Etat : créances diverses	168 804	168 804	
Groupe et associés	3 934 547	434 547	3 500 000
Débiteurs divers	126 801	126 801	
Charges constatées d'avance	89 930	89 930	
TOTAL CREANCES	10 420 031	6 038 471	4 381 560
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	1 257 646		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	264 000		
Prêts et avances consentis aux associés			
ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, -5 ans
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine	1 037 668	1 037 668	
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine	4 595 217	1 385 370	3 209 847
Emprunts et dettes financières divers	95 163	95 163	
Fournisseurs et comptes rattachés	3 700 944	3 700 944	
Personnel et comptes rattachés	340 160	340 160	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	491 155	491 155	
Etat : impôt sur les bénéficiaires			
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	23 524	23 524	
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	7 313	7 313	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Groupe et associés			
Autres dettes	95 297	95 297	
Produits constatés d'avance	247 017	247 017	
TOTAL DETTES	10 633 459	7 423 612	3 209 847
Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 540 000		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	4 291 807		
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés			

6 Ecart de conversion sur créances et dettes en devises étrangères

ECARTS DE CONVERSION SUR CREANCES ET DETTES	Actif Perte latente	Ecarts compensés par couverture de change	Provision pour perte de change	Passif gain latent
Immobilisations non financières				
Prêt groupe	113 084		113 084	
Créances				31 915
Dettes financières				
Dettes d'exploitation	1 589		1 589	
Dettes sur immobilisations				
TOTAL	114 673		114 673	31 915

NB : La seule monnaie de transaction, hors euros, utilisée par Thermocompact est le dollar.

7 Répartition du capital social et des droits de vote au 31 décembre 2009

	Nombre de titres		Droits de votes	
Banque Populaire Développement	423 738	27,4%	696 767	30,0%
CIC Banque de Vizille	110 570	7,2%	221 140	9,5%
Total : Partenaires Financiers	534 308	34,6%	917 907	39,5%
Sofil	304 400	19,7%	606 382	26,1%
Famille Mollard	91 495	5,9%	181 990	7,8%
Total : Management	395 895	25,6%	788 372	33,9%
Alto Invest	162 460	10,5%	162 460	7,0%
Inocap	155 367	10,1%	155 367	6,7%
Total : FCP Innovation	317 827	20,6%	317 827	13,7%
Public	296 825	19,2%	301 365	13,0%
Total général	1 544 855		2 325 471	

Auto détention	4 548	
Actions et droits de vote corrigés de l'auto détention	1 540 307	2 320 923

8 Composition du capital social

	Nombre de titres		
	à la clôture de l'exercice	créés pendant l'exercice	remboursés pendant l'exercice
Actions ordinaires	1 544 855		

NB : Lors du passage à l'euro, le capital avait été porté à 4 000 000 d'euros, sans référence à une valeur nominale.

9 Variation des capitaux propres

Situation à l'ouverture de l'exercice		
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		13 937 796
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		13 937 796
Variations en cours d'exercice	En moins	En plus
Variations du capital		
Variations des primes liées à l'augmentation de capital		
Variations des subventions d'investissement	1 191	
Variations des provisions réglementées (amortissements dérogatoires)	128 714	
Distribution de dividendes	231 728	
Résultat de l'exercice	51 057	
Sous total	412 691	
Capitaux propres au 31 décembre 2009 avant répartition		13 525 106

10 Détail des dépréciations

	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Dépréciations stocks et en cours	24 441	3 675	24 441	3 675
Dépréciations comptes clients	707 702	107 729	592 735	222 696
Exploitation	732 143	111 404	617 176	226 371
Dépréciations autre débiteur	25 000		12 500	12 500
Dépréciation débiteur exceptionnel		63 783	32 842	30 941
Dépréciation valeurs mobilières	5 130	3 272	5 130	3 272
Financier et exceptionnel	30 130	67 055	50 472	46 713
TOTAL des dépréciations	762 273	178 460	667 648	273 085

La reprise importante de dépréciation de créances clients correspond à la constatation définitive de la perte des créances sur la société PFB déclarée en liquidation. La dotation complémentaire concerne la dépréciation totale des créances sur un distributeur, (50% avait été déjà constatée fin 2008) , ainsi que quelques clients du revêtement de surface.

11 Détail des provisions

a) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Situation et mouvements				
	Provisions début d'exercice	Augmentations	Diminutions		Provisions fin d'exercice
		Dotations de l'exercice	Montants utilisés	Montants non utilisés repris sur l'exercice	
Provision pour litige clients	63 830	75 484	63 830		75 484
Provision pour litige prudhommal					
Provision pour indemnité de départ retraite	105 231	29 930		11 956	123 206
sous total exploitation	169 061	105 414	63 830	11 956	198 689
Provision pour pertes de change	20 669	114 673		20 669	114 673
sous total financier	20 669	114 673		20 669	114 673
TOTAL	189 730	220 087	63 830	32 625	313 363

b) PROVISIONS REGLEMENTEES	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Amortissements dérogatoires	1 736 355	105 592	234 306	1 607 642
PROVISIONS REGLEMENTEES	1 736 355	105 592	234 306	1 607 642

12 Endettement

a) Etat des garanties et sûretés

Les emprunts souscrits en 2009 sont garantis par une hypothèque sur le bâtiment, et les lignes de découvert par un nantissement du fonds de commerce. Le bâtiment garantit aussi l'emprunt de souscrit par la filiale HWA.

b) Détail de l'endettement

1) Court terme

Les autorisations de mobilisation de créances accordées par les banques s'élevaient à 2,2 millions d'euros. Ces lignes de crédit étaient utilisées à hauteur de 1 million d'euros à fin décembre 2009.

En outre, Thermocompact dispose d'autorisations de découvert, non utilisées en 2009, pour 1.8 millions.

2) Moyen terme

Nature du taux	Initialisé en	Valeur d'origine	Solde au 31/12/2009	Fin de l'emprunt	Echéance < 1 an	Garantie
Bancaires						
fixe	2009	1 550 000	1 278 959			
variable	2009	1 100 000	904 264	2013	1 383 440	Hypothèque bâtiment Anney
variable	2009	1 250 000	1 015 625			
variable	2009	1 550 000	1 275 007			
fixe	2007	124 000	38 522	2011	32 892	Nantissement fonds de commerce
fixe	2009	30 000	26 799	2015	4 492	Nantissement matériel concerné
fixe	2009	60 000	53 436			
Non Bancaires						
fixe	1997-99	462 073	57 737	2011	47 199	

c) Information sur les clauses d'exigibilité

L'un des emprunts ci-dessus implique le respect des covenants financiers suivants :

	Covenant	Ratio au 31/12/09
Ratio de gearing (Dettes financières nettes consolidées /Capitaux propres consolidés)	< 1	0,47
Ratio de leverage financier (Dettes financières consolidées/Excédent brut d'exploitation consolidé)	< 3	2,55

Au 31 décembre 2009, le groupe respecte donc ces obligations.

13 Entreprises liées

	Montants Bruts = Montants net	
	Entreprises liées	Entreprise détenue à moins de 5%
Postes du bilan		
Participations	5 101 783	
Créances rattachées à des participations	936 000	
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	758 501	
Autres créances	3 934 797	
Emprunts et dettes financières divers	15 374	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 140	

Postes du compte de résultat		
Ventes	1 833 705	
Achats		
Autres produits	114 106	
Charges financières		
Produits financiers	111 231	

Nota : il n'existe aucune dette ou créance avec les entreprises liées représentée par des effets de commerce.

14 Détail des charges à payer, produits à recevoir, charges et produits constatés d'avance

Charges à payer	
Provision congés payés et charges afférentes	334 709
Autres charges sociales et fiscales à payer	151 518
Participation des salariés	
Factures fournisseurs non parvenues	418 154
Intérêts courus	2 607
Avoirs à établir	3 556
Divers (redevance pollution, cetim ...)	61 740
Jetons de présence	30 000
Total	1 002 285

Produits à recevoir	
Etat : Subvention et dégrèvement à recevoir	168 804
Avoirs à recevoir	24 108
Fournisseurs, emballages consignés	27 195
Total	220 108

Charges constatées d'avance	
Redevances de crédit-bail	15 844
Assurances	55 810
Divers	18 276
Total	89 930

Produits constatés d'avance	
Livraisons DDP non parvenues chez les clients	247 017

15 Engagements hors bilan

	Montants	Echéance
Effets escomptés non échus	Néant	
Couvertures de change	415 000 \$	
Engagements réciproques de crédit-bail	383 396	Octobre 2014
TOTAL		

Droit individuel de formation : les heures acquises au 31 décembre 2009 s'élevaient à 8 055 heures.

Au 31 décembre 2008, aucune demande n'est en cours.

16 Ventilation du chiffre d'affaires

a) par zone géographique

en milliers d'euros	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires Export	Total 2009	Rappel 2008
Ventes FRANCE	8 630		8 630	11 329
Ventes Union Européenne		6 950	6 950	10 817
Ventes Etats Unis		1 838	1 838	4 901
Ventes Asie		1 125	1 125	1 789
Ventes Reste du monde		1 129	1 129	2 306
TOTAL	8 630	11 041	19 671	31 142

b) par activité

- Fil électroérosion : 13 063 milliers d'euros
- Revêtement de surface : 6 575 milliers d'euros

17 Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	20	
Techniciens et employés	29	1
Opérateurs	46	6
TOTAL	95	7

18 Rémunérations allouées aux dirigeants

Les rémunérations versées aux mandataires sociaux se sont élevées à :

- Aucun mandataire ne perçoit de rémunération directe de Thermocompact. Dans le cadre de la convention qui lit la société SOFIL à Thermocompact la prestation concernant Gilles Mollard s'est élevée à 226 800 euros sur l'exercice.
- 30 000 euros, au titre des jetons de présence versés aux organes d'administration.

19 Détail du résultat financier

Produits	
Intérêts intragroupe	111 231
Produits divers	11 374
Gains de change	405 363
Reprise dépréciation créance financière	17 630
Reprise provision pertes de change	20 669
Total produits	566 267

Charges	
Intérêts bancaires moyen terme	- 165 536
Intérêts bancaires court terme	- 61 263
Intérêts divers	- 4 181
Intérêts intragroupe	
Pertes de change	- 248 986
Dotation provision perte de change et dépréciation valeurs mobilières	- 117 945
Escomptes accordés	- 1 198
Total Charges	- 599 109

20 Détail du résultat exceptionnel

Les dotations et reprises de provisions concernent les amortissements dérogatoires (cf. note 11) et une dépréciation de créance financière exceptionnelle pour 30 941 euros (cf. note 10)

Le solde des opérations en capital correspond à une moins-value sur cession d'actifs corporels.

21 Répartition de l'impôt

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	(399 469)	195 823	(203 646)
Résultat exceptionnel à court terme	93 949	(31 313)	62 636
Participations des salariés aux fruits de l'expansion			
Créance d'impôt à raison des bénéficiaires fiscaux antérieurs		(79)	(79)
Crédit d'impôt recherche		90 031	90 031
RESULTAT COMPTABLE	(305 520)	254 462	(51 058)

La société **FSP-one**, filiale depuis 20 septembre 2001 de Financière FSP était intégrée fiscalement avec sa société mère.

- suite au rachat, en 2008, par Thermocompact de 4% des titres de Financière FSP, la demande d'option pour le régime de groupe a été transmise à l'administration fiscale pour application à compter du 1^{er} Janvier 2009 entre Thermocompact et Financière FSP,
- suite à la fusion absorption de Financière FSP par FSP-one, rétroactive au 1^{er} janvier 2009, l'intégration fiscale lie désormais Thermocompact et sa filiale FSP-one.

La convention d'intégration fiscale, prévoit que FSP-one verse à Thermocompact à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés une somme égale à l'impôt qu'elle aurait dû payer si elle était imposée distinctement.

L'adhésion au groupe fiscal a entraîné pour cet exercice la constatation sur l'exercice du produit d'impôt sur le déficit fiscal de Thermocompact, en lieu et place de la constatation d'un simple déficit reportable, hors régime d'intégration.

22 Situation fiscale différée et latente

SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE	Montant
IMPOT DU SUR : Provisions réglementaires : Amortissements dérogatoires Subventions d'investissement	1 607 642 475
TOTAL ACCROISSEMENTS	1 608 116
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR : Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) : Congés payés Participation des salariés Autres	334 709 31 657
TOTAL ALLEGEMENTS	366 366
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	1 241 750

23 Etat des positions face aux risques

Risque d'évolution des taux d'intérêts variables

	Total	< 6 mois	>6 mois < 1 an	>1 à <5 ans	> 5ans
BILAN					
Actifs financiers	Néant				
Passifs financiers					
<i>Montant bruts sur lesquels s'appliquent les taux variables d'intérêts</i>					
Emprunts moyen terme	3 194 896	478 261	482 977	2 233 658	
HORS BILAN : Néant					

Risque d'évolution des taux de change

Monnaies	USD
BILAN	
Actifs	
Disponibilités	465 530
Créances clients	633 137
Passifs financiers	
Emprunts	Néant
Fournisseurs	Néant
HORS BILAN	
Contrats à terme de ventes de devises (à 1,259 dollar pour 1 euro)	265 000
Contrats à terme de ventes de devises (à 1,2736 dollar pour 1 euro)	150 000
POSITIONS CONDITIONNELLES	Néant
<i>(Options sur devises, cautions en devises, engagements futurs,..)</i>	

Risque d'évolution des cours de matières premières

Les tarifs appliqués à l'ensemble des clients de Thermocompact incluent systématiquement une clause de répercussion automatique du cours des métaux précieux ainsi que du cuivre et du laiton. Le risque correspond au délai entre la commande au fournisseur de matières premières et la commande du client, pour les métaux communs, la livraison au client pour les métaux précieux. En période d'activité stabilisée l'écart est d'environ un mois sur les livraisons Europe et de deux sur le grand export.

24 Liste des filiales et participations

Dénomination Siège Social	Capital Capitaux Propres	Q.P. Détenue Dividendes	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts, avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES					
FSP one	4 000 000	95,00 %	2 915 000	1 153 023	15 155 230
Pont de Chérury 38	4 580 185		2 915 000		243 337
HWA	2 173 364	99,97 %	2 186 783	3 639 536	3 854 367
Vietnam	(16 158)		2 186 783		(538 782)

Thermocompact présente des comptes consolidés en tant que société mère d'un groupe composé des sociétés FSP-one, FSP-one Inc. et Hi-Tech Wires Asia (HWA).

Rapport de gestion sur les comptes sociaux

(Exercice clos le 31 décembre 2009)

A. INFORMATIONS ECONOMIQUES : L'ACTIVITE, LES RESULTATS ET LA SITUATION FINANCIERE DE THERMOCOMPACT

PRINCIPAUX INDICATEURS

L'évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé peut être analysée au travers des chiffres et des commentaires suivants.

CHIFFRES CLES <i>En milliers d'euros</i>	Exercice 2009		Exercice 2008	
Chiffre d'affaires net	19 670		31 179	
<i>dont export</i>		56 %		64 %
Matières et marchandises consommées	10 113	57%	17 377	56 %
Autres charges externes	4 275	22%	5 557	18 %
Charges de personnel	4 410	22%	5 584	18 %
Excédent brut d'exploitation	609	3%	2 081	7 %
Résultat d'exploitation	- 367	- 2%	1 073	3,4 %
Résultat financier	- 33		+ 40	
Résultat exceptionnel	+ 93		+ 148	
Résultat net	- 51		866	2,7 %
Marge brute d'autofinancement	804		1 587	
Investissements	187		655	
Effectif moyen inscrit	95		108	

L'objectif de cet exercice au contexte économique difficile, a consisté à trouver un équilibre permettant la réduction des charges en fonction de la baisse de l'activité internationale, tout en maintenant d'une part, le niveau d'expertise humain nécessaire pour répondre à la reprise d'activité, d'autre part, en maintenant l'effort de recherche à moyen et long terme, relais de croissance du futur.

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DU RESULTAT D'EXPLOITATION PAR SECTEUR

ACTIVITE FILS

L'activité fils EDM est le marché du groupe le plus sensible aux phénomènes de conjoncture. En effet, son système de commercialisation, via des réseaux de distribution, en amplifie les variations par les effets de stockage, en cas de surchauffe, et de déstockage

lors des ralentissements. De plus, en période de sous activité, les clients utilisent des fils plus bas de gamme, à temps de coupe plus long. Ces différentes causes expliquent la baisse des volumes de 34% entre 2009 et 2008. Cette réduction de quantités conjuguée à la baisse des cours, a conduit à une diminution du chiffre d'affaires de 41,5% en valeur, à 13 063 milliers d'euros.

ACTIVITE REVETEMENT DE SURFACE

Cette activité, de plus forte récurrence sur les prestations techniques, a connu une baisse de 25%, sur les produits les plus standards. Du fait de la bonne tenue des métaux précieux, cette baisse n'a pas été pénalisée par un effet cours des métaux et le chiffre d'affaires s'est établi à 6 575 milliers d'euros.

ANALYSE DU RESULTAT D'EXPLOITATION

Comme le montre le tableau ci-dessus, la baisse d'activité et les mesures d'économie importantes ont permis d'économiser tant sur les charges externes que les frais de personnel 1,2 millions d'euros sur chacun des postes, abaissant le point mort de l'entreprise. C'est ainsi que le dernier quadrimestre a dégagé un résultat d'exploitation positif, compensant notablement les pertes antérieures.

PROGRES REALISES OU DIFFICULTES RENCONTREES

Néant.

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU DANS LES METHODES D'EVALUATION RETENUES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur en France. Selon cette réglementation, les comptes consolidés, présentés par ailleurs, sont établis sur le référentiel IFRS, alors que les comptes sociaux se réfèrent aux normes comptables françaises.

ANALYSE DE L'ENDETTEMENT ET DU RESULTAT FINANCIER

• L'endettement net

La trésorerie s'est améliorée de 2 188 milliers d'euros sur l'exercice, du fait :

- d'un flux généré par l'activité de + 2 874 milliers d'euros dont + 804 milliers résulte de la marge brute d'autofinancement, et 2 070 milliers de la variation positive du besoin en fonds de roulement,
- d'un flux de trésorerie lié aux opérations d'investissements de - 321 milliers d'euros,
- d'un flux lié aux opérations de financement de réparti entre
 - - 4 288 milliers d'euros de remboursement d'emprunts, en particulier l'emprunt souscrit auprès de la société générale, en tant que chef de file, en 2001 a été remboursé par anticipation, pour être remplacé par
 - + 5 540 milliers d'euros de nouveaux emprunts
 - - 1 385 milliers d'euros d'avance en compte courant aux entités du groupe
 - - 232 milliers d'euros de dividendes.

L'endettement bancaire moyen terme s'élève à 4 593 milliers d'euros, l'utilisation de crédits court terme à 1 037 milliers d'euros et les liquidités s'élèvent à 1 642 milliers d'euros soit un endettement bancaire net de 3 988 milliers d'euros.

- Les principaux postes du **résultat financier**, de - 33 milliers d'euros, sont les suivants :
 - intérêts bancaires : - 232 milliers d'euros
 - intérêts « groupe » : + 111 milliers d'euros
 - effets de change : + 62 milliers d'euros

La baisse des intérêts s'explique par le non recours aux crédits court terme pendant l'exercice et la baisse de l'euroibor sur les emprunts contractés à taux variable.

RESULTAT NET

Le résultat exceptionnel enregistre principalement les mouvements de dotation et reprise de provision pour amortissements dérogatoires.

Le montant d'impôt société, un produit de 254 milliers d'euros comprend le produit d'intégration fiscale, correspondant à l'économie d'impôt liée au report déficitaire de Thermocompact, et au crédit d'impôt recherche (90 milliers d'euros). L'exercice clos le 31 décembre 2009 se solde donc par une perte nette comptable de 51 057,93 euros.

APPLICATION DE LA LME - INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS DE LA SOCIETE (Article L 441-6-1 du Code de Commerce) :

En application de l'article L 441-6-1 du code de commerce, précisé par le décret 2008-1492 du 30 décembre 2008 (article D441-4 du code de commerce), le tableau ci-dessous indique la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs.

<i>en milliers d'euros</i>	31 12 2009	dû en janvier 2010	dû en février 2010	dû en mars 2010
Fournisseurs français et effets à payer	1 251	722	526	3
Fournisseurs Union Européenne	1 929	953	494	482
Fournisseurs Import	34	34		
Fournisseurs retenue de garantie	4			4
	3 218	1 709	1 020	489
Factures en litiges	62			
Factures non parvenues	421			
	3 701			

	31 12 2008	dû en janvier 2009	dû en février 2009	dû en mars 2009
Fournisseurs français et effets à payer	1 664	791	497	376
Fournisseurs Union Européenne	901	441	460	
Fournisseurs Import	51	51		
Fournisseurs retenue de garantie	6			6
	2 622	1 283	957	382
Factures non parvenues	285			
	2 907			

L'état ci-dessus met en exergue, effectivement, un raccourcissement des délais de paiement des fournisseurs français, d'autant plus marqué que l'activité fin 2009, plus forte que fin 2008, aurait du conduire à une augmentation du poste fournisseur.

Les conditions de paiement des fournisseurs de l'union européenne, n'ont pas été modifiées : l'absence d'échéances sur le mois de mars 2009, s'explique par l'arrêt des achats de matière en décembre 2008, et non par des conditions de paiement plus courtes fin 2008 que fin 2009.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

L'exercice a été consacré à la poursuite de projets, pluri annuels, lancés en 2008.

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des frais de développement à l'actif du bilan.

Le montant des dépenses de recherche et développement est évalué pour l'exercice à 453 milliers d'euros.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Les budgets 2010 ont été établis compte tenu des nouveaux marchés acquis et d'une reprise modérée de l'activité. Dans ce contexte minimal, compte tenu des mesures d'économies prises sur 2009, le résultat devrait s'améliorer nettement.

ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES DE LA SOCIETE ET DES SOCIETES CONTROLEES PAR ELLE

1/ ACTIVITE DES FILIALES

Au cours de l'exercice 2009, FSP-one a absorbé sa société mère Financière FSP, et Thermocompact a acquis les 5% du capital de HWA qui n'avait pas encore été souscrit. En conséquence :

La société THERMOCOMPACT détient au 31 décembre 2009 :

↳ 95 % du capital de la société **F.S.P-one**, société par actions simplifiée au capital de 4.000.000 €, dont le siège social est à PONT DE CHERUY (38230) – 31 Rue Giffard, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 422 505 347 RCS VIENNE.

L'exercice clos le 31 décembre 2009 s'est soldé par un bénéfice net de 243 336,99 euros pour un chiffre d'affaires de 15 155 230 euros.

Cette société est spécialisée dans la conception, la commercialisation et la fabrication de fils et torons de haute technologie.

↳ 99,97 % du capital de la société **Hi Tech Wires Asia (HWA)**, société vietnamienne au capital de 3.000.000 \$, dont le siège est à VSIP 1, 46 street, number 6, Thuan An District, BINH DUONG PROVINCE, VIETNAM

L'exercice clos le 31 décembre 2009 s'est soldé par une perte nette comptable de 538 781,77 €, pour un chiffre d'affaires de 3 857 367 €.

2/ ACTIVITE DES SOCIETES CONTROLEES

La société THERMOCOMPACT contrôle au 31 décembre 2009 :

↳ Indirectement 95 % du capital de la société **F.S.P. – one Inc** (elle-même détenue à 100 % par la société F.S.P. - one), société au capital de 900.000 \$, dont le siège social est à PLAINVILLE (Massachusetts) – 36 Taunton Street, aux Etats-Unis.

L'exercice clos le 31 décembre 2009 s'est soldé par un bénéfice net comptable de 171 818,51 euros pour un chiffre d'affaires de 4 658 433 euros.

Cette société commercialise les fils et torons fabriqués dans les sociétés du Groupe.

RISQUE DE VARIATION DE COURS

La société, pour se prémunir contre les hausses du cuivre et du laiton, applique un tarif incluant une clause de répercussion automatique mensuelle de l'évolution des cours des métaux, le risque résiduel concerne les variations entre la prise de commande fournisseurs et la commande ou livraison aux clients. Les métaux précieux facturés dans le cadre de l'activité revêtement de surface, le sont au cours du jour de livraison.

Concernant le risque de change, la société est exposée vis-à-vis du dollar par le risque de conversion de la filiale américaine et par le risque d'exposition commerciale sur les ventes faites aux Etats-Unis et en Asie.

L'opportunité de couverture de change est étudiée mensuellement, et le plus souvent mise en oeuvre.

B. INFORMATIONS JURIDIQUES : LES TITRES DE LA SOCIETE, LES MANDATAIRES SOCIAUX ET LES PARTICIPATIONS

a) LES TITRES

DETENTION DU CAPITAL SOCIAL (article L 233-13 du Code de Commerce) à fin 2009

Au 31 décembre 2009, la répartition du capital social et des droits de vote est la suivante :

	Nombre de titres		Droits de votes	
Banque Populaire Développement	423 738	27,4%	696 767	30,0%
CIC Banque de Vizille	110 570	7,2%	221 140	9,5%
Total : Partenaires Financiers	534 308	34,6%	917 198	39,5%
Sofil	304 400	19,7%	606 382	26,1%
Famille Mollard	91 495	5,9%	181 990	7,8%
Total : Management	395 895	25,6%	788 372	33,9%
Alto Invest	162 460	10,5%	162 460	7,0%
Inocap	155 367	10,1%	155 367	6,7%
Total : FCP Innovation	317 827	20,6%	317 827	13,7%
Public	296 825	19,2%	301 365	13,0%
Total général	1 544 855		2 325 471	

Auto détention	4 548	
Droits de vote corrigés	1 540 307	2 320 923

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous informons que :

- La Banque Populaire Développement détient plus du quart du capital social et des droits de vote à l'assemblée générale,

- La société SOFIL détient plus du dixième du capital social et plus du quart des droits de vote à l'assemblée générale,
- La société Alto-Invest détient un dixième du capital social et plus du vingtième des droits de vote à l'assemblée générale,
- La Banque de Vizille détient plus du vingtième du capital social et des droits de vote à l'assemblée générale,
- Monsieur Gilles MOLLARD détient plus du vingtième des droits de vote à l'assemblée générale.

DIVIDENDES VERSEES AU TITRE DES TROIS EXERCICES PRECEDENTS - AVOIR FISCAL CORRESPONDANT OU MONTANT DES REVENUS ELIGIBLES A LA REFACTION de 40 % ET CEUX NON ELIGIBLES A CETTE REFACTION (Article 243 Bis du Code général des Impôts)

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, exigeant le rappel des distributions de dividendes effectuées au cours des trois derniers exercices, nous vous rappelons le montant des dividendes mis en distribution :

Exercices	Nombre d'actions	Distribution aux actionnaires	Dividende unitaire
31/12/2008	1 544 855	231 728,25 €	0,15 €
31/12/2007	1 544 855	386 213,75 €	0,25 €
31/12/2006	1 544 855	386 213,75 €	0,25 €

Le dividende est éligible à l'abattement de 40% qui résulte de l'article 158-3-2° du Code Général des impôts, pour les personnes physiques domiciliées en France.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'imputer la perte nette comptable de l'exercice s'élevant à - 51 507,93 € au poste « autres réserves ».

AVIS DE REGULARISATION DONNES ET ALIENATIONS D' ACTIONS EFFECTUEES EN VUE DE REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISEES NON CONFORMES

Néant.

ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL SOCIAL AU DERNIER JOUR DE L'EXERCICE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du Code de Commerce, le présent rapport doit rendre compte de l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice et doit établir la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens des dispositions de l'article L 225-180 dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L 3332-1et suivants du Code du Travail et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise. Sont également prises en compte les actions détenues directement par les salariés durant les périodes d'incessibilité prévues aux articles L 225-194 et L 225-197, à l'article 11 de la Loi du 6 Août 1986 et à l'article L 3324-10 du Code du Travail.

La proportion du capital détenue par les salariés au 31 décembre 2009 au sein du capital de la société THERMOCOMPACT en vertu des dispositions précitées est inexistante.

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants qui sont susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- Structure du capital : voir ci-dessus.
- Une détention des actions depuis plus de deux ans et au nominatif confère à son propriétaire un droit de vote double.
- Il n'existe entre les actionnaires aucun pacte, ni action de concert formalisés.
- Il n'est prévu aucune clause de dédommagement spécifique en cas de cessation des fonctions des mandataires sociaux et/ou des salariés.
- Il n'existe aucune règle spécifique de nomination des administrateurs de la Société n'existe, ni de procédure spécifique pour modifier les statuts de la Société en dehors des règles légales en vigueur.

OPERATIONS EFFECTUEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS (Article L 225-211 du Code de Commerce)

L'assemblée générale du 4 juin 2009 a autorisé dans sa dixième résolution la société à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions. Cette faculté n'a été utilisée que pour contracter un contrat de liquidité. Dans le cadre de ce contrat la société a racheté 4 548 actions pour une valeur comptable de 29 975 euros, la valeur de portefeuille au 31 12 2009 s'élevant à 31 031 €.

ELEMENTS DE CALCUL ET RESULTAT DE L'AJUSTEMENT DES BASES DE CONVERSION ET DES CONDITIONS DE SOUSCRIPTION OU D'EXERCICE DES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL OU DES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Néant.

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

En date du 15 février 2007, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société a délégué au conseil d'administration, avec faculté de délégation au Directeur Général, la compétence de décider d'augmenter en une ou plusieurs fois, dans un délai de 26 mois à compter de ladite assemblée générale, le capital social de la société à hauteur d'un montant maximum de 10.000.000 € prime d'émission comprise.

Le 16 mars 2007, le Directeur Général a décidé, en vertu de cette délégation, d'initier une augmentation de capital d'un montant de 5.595.790 € par l'émission de 343.300 actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Les actions nouvelles ont été souscrites intégralement.

Il restait donc à la société la possibilité d'une ou plusieurs augmentations de capital jusqu'au mois d'avril 2009, pour un montant de 4 404 210 €.

Cette faculté n'a pas été utilisée.

OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS OU D'ACHAT D' ACTIONS CONSENTIES AUX SALARIES ET AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Néant.

ACTIONS ACHETEEES OU VENDUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LE CADRE DE LA PARTICIPATION DES SALARIES

Néant.

PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE OU LA PRISE DU CONTROLE DE TELLES SOCIETES

Néant.

PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLES (article L 464-2 du Code de Commerce)

Néant.

SOCIETES CONTROLEES - PART DU CAPITAL DE LA SOCIETE QUE CELLES-CI DETIENNENT (auto contrôle)

Néant.

b) LES MANDATAIRES SOCIAUXMONTANT DES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL (Article L 225-102-1 alinéa 2 du Code de Commerce)

La rémunération des mandataires sociaux s'est élevée pour l'année 2009 aux montants suivants :

Mandataire Social	Rémunération brute fixe	Rémunération variable ou exceptionnelle	Voiture de fonction	Jetons de présence En euros
Jean-Claude Cornier				4 000
Gilles Mollard				4 000
Bernard Mollard				4 000
Chantal Cornier				4 000
NAXICAP PARTNERS				4 000
Michel Moggio				4 000
SOFIL				4 000

Les dirigeants ne perçoivent aucune autre rémunération dans les sociétés contrôlées par Thermocompact.

Monsieur Mollard n'est pas rémunéré par la société THERMOCOMPACT mais par la société SOFIL, qui refacture 226 800 €, dans le cadre d'une convention réglementée, les services rendus par M Mollard.

Il n'existe aucune option de souscription ou d'achat d'actions au profit des mandataires, dirigeants ou personnel.

Il n'existe pas de politique de distribution d'actions de performance.

OPERATIONS SUR TITRES REALISEES PAR LES DIRIGEANTS (Articles L 621-18-2 et 621-43-1 du Code monétaire et financier ; articles 223-22 et 223-26 du Règlement général de l'AMF)

Néant.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE (Article R 225-102 du code de commerce)

Depuis le 30 septembre 2007, le conseil d'administration a opté pour le régime de dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général. Monsieur Jean-Claude Cornier est Président de la Société et Monsieur Gilles Mollard est Directeur Général pour la durée de leurs mandats d'administrateur.

LISTE DE L'ENSEMBLE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES DANS TOUTE SOCIETE PAR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL

Jean-Claude CORNIER

- Administrateur et Président du conseil d'administration de la société THERMOCOMPACT,
- Cogérant de la société SOFIL,
- Cogérant de la société A CALEXIKA.

Gilles MOLLARD

- Administrateur de la société THERMOCOMPACT,
- Directeur général de la société THERMOCOMPACT
- Président de la société FINANCIERE F.S.P., jusqu'à sa dissolution suite à la fusion absorption,
- Représentant légal de la société HWA,
- Cogérant de la société SOFIL,
- Administrateur de la société SOFIMONT,
- Administrateur de la société S.E.C.M.H.,
- Administrateur de la société S.E.M.J.,
- Représentant permanent de la société SOFIMONT, elle-même administrateur de la société COMPAGNIE DU VAL MONTJOIE,
- Administrateur de la société STBMA.

Bernard MOLLARD

- Administrateur de la société THERMOCOMPACT,
- Président du conseil d'administration et Directeur Général de la société SOFIMONT,
- Président du conseil d'administration la société S.E.C.M.H.,
- Administrateur de la société S.T.B.M.A.,
- Administrateur de la BANQUE POPULAIRE DES ALPES,
- Représentant permanent de la société S.E.C.M.H.,
- Président du conseil de surveillance de la société SOFIL,
- Président de la société COMPAGNIE DU VAL MONTJOIE,
- Représentant permanent de la société COMPAGNIE DU VAL MONTJOIE, elle-même administrateur de la société S.E.M.J.

NAXICAP PARTNERS

Dont la représentante permanente au sein du conseil d'administration de Thermocompact est Stéphanie NAUWELAERS

Les autres mandats détenus par Naxicap Partners sont les suivants :

- Membre du comité stratégique et de contrôle de la société ABBP Investments
- Membre du conseil d'administration de la société Affiprint,
- Membre du conseil d'administration de la société Alize,
- Membre du conseil d'administration de la société Altavia,
- Membre du comité de surveillance de la société Altea Retiwood,
- Membre du conseil d'administration de la société Alvega,
- Membre du comité stratégique de la société AMM Process,
- Membre du conseil d'administration de la société Aqualande,
- Membre du comité stratégique de la société Audilab,
- Membre du conseil d'administration de la société Canal Toys,
- Membre du comité de surveillance de la société Capucine,
- Membre du comité de surveillance de la société Cirrus Investissement,
- Membre du conseil d'administration de la société Cylande,
- Membre du conseil de surveillance de la société Defta,
- Membre du comité de surveillance de la société Divobis,
- Membre du conseil d'administration de la société DS Participations,
- Membre du conseil d'administration de la société EM Technologies,
- Membre du comité stratégique de la société EPB Développement,
- Membre du conseil d'administration de la société Eurometal,
- Membre du conseil d'administration de la société Europe Environnement,
- Membre du comité de surveillance de la société Fides,
- Membre du comité de surveillance de la société Finagar,
- Membre du comité de surveillance de la société Financière 12,
- Membre du comité stratégique de la société Financière Aet,
- Membre du conseil de surveillance de la société Financière Anaveo,
- Membre du conseil de surveillance de la société Financière Apap,
- Membre du comité stratégique de la société Financière Cofrad,
- Membre du comité stratégique de la société Financière Coplan
- Membre du comité de surveillance de la société Financière de Boissy
- Membre du conseil de surveillance de la société Financière de l'avenir,
- Membre du comité stratégique de la société Financière du cheval vert,
- Membre du comité de surveillance de la société Financière Elitech
- Membre du comité stratégique de la société Financière Gee,
- Membre du conseil d'administration de la société Financière la Turdine,
- Membre du comité de la société Financière MS,
- Membre du conseil de surveillance de la société Financière S.N.A.A.M,
- Membre du conseil d'administration de la société Financière Thibert,
- Membre du comité stratégique de la société Financière Voodoo,
- Membre du comité de la société Financière XD,
- Membre du conseil d'administration de la société FPM,
- Membre du conseil d'administration de la société Fruité Entreprises,
- Membre du comité stratégique de la société Garella Holding,
- Membre du comité de surveillance de la société Gozoki (Naxa)
- Membre du conseil de surveillance de la société Grimaud La Corbière
- Membre du comité de surveillance du groupe Athome,
- Membre du comité d'information du groupe Invest,
- Membre du conseil d'administration du groupe La Boucherie,
- Membre du conseil de surveillance de la société GSM Consulting,
- Membre du comité stratégique de la société Homelidays,
- Membre du conseil d'administration de la société Illiniza,
- Membre du conseil de surveillance de la société Keria,
- Membre du conseil d'administration de la société L.Bernard,
- Membre du conseil d'administration de la société MAAT Finances,

- Membre du collège des censeurs de la société MAC,
- Membre du conseil de surveillance de la société MAC,
- Membre du comité de surveillance de la société Magique,
- Membre du conseil d'administration de la société Maïke,
- Membre du conseil d'administration de la société MB Industries,
- Membre du comité stratégique de la société Mobiki,
- Membre du conseil de surveillance de la société Mondial Frigo,
- Membre du comité d'orientation de la société Nactis,
- Membre du comité stratégique de la société Noalys,
- Membre du conseil d'administration de la société Ober,
- Membre du conseil de surveillance de la société Opendisc,
- Membre du conseil d'administration de la société Oralia Investissement,
- Membre du conseil d'administration de la société P&A Finances,
- Membre du comité stratégique de la société Port Adhoc,
- Membre du conseil de surveillance de la société Provol,
- Membre du conseil de surveillance de la société Ragt,
- Membre du conseil d'administration de la société Rave,
- Membre du conseil de surveillance de la société Rema You Développement,
- Membre du conseil d'administration de la société Salaisons Moroni,
- Membre du comité de la société Serimatec Développement ,
- Membre du conseil d'administration de la société SMG,
- Membre du comité stratégique de la société Participation du Pont Rouge,
- Membre du conseil de surveillance de la société Sofilab-Financière La Boissière,
- Membre du conseil d'administration de la société Sofimont,
- Membre du conseil de surveillance de la société SPC,
- Membre du conseil de surveillance de la société Stantec,
- Membre du comité de surveillance de la société Technologie Robotique Pages-TRP,
- Membre du conseil d'administration de la société Teinturerie la Turdine,
- Membre du conseil d'administration de la société Thermocompact,
- Membre du conseil d'administration de la société Tidec,
- Membre du conseil d'administration de la société Topco.

Amédée NICOLAS

- Représentant permanent de Naxicap au conseil d'administration de la société Alize,
- Représentant permanent de Naxicap au comité stratégique de la société Audilab,
- Directeur général de la Banque populaire développement,
- Représentant permanent de Naxicap au conseil d'administration de la société EM Technologies
- Représentant permanent de Natixis Private Equity au comité d'Euro Capital,
- Représentant permanent de Naxicap au conseil d'administration de la société MAAT Finances,
- Représentant permanent de Naxicap au conseil d'administration de la société Maïke,
- Président du conseil de surveillance de Naxicap Partners,
- Représentant permanent de Naxicap au conseil d'administration de la société P&A Finances,
- Représentant permanent de Naxicap au conseil d'administration de la société SMG,
- Membre du comité stratégique de la société Participation du Pont Rouge,
- Représentant permanent de Naxicap au conseil d'administration de la société Sofimont,
- Administrateur de Thermocompact.

Chantal CORNIER

- Administrateur de la société THERMOCOMPACT,
- Membre du conseil de surveillance de la société SOFIL,
- Cogérant de la société A CALEXIKA.

Danielle MOLLARD, représentant permanent de la société SOFIL, administrateur

- Membre du conseil de surveillance de la société SOFIL.

Michel MOGGIO

- Administrateur de la société THERMOCOMPACT,
- Administrateur délégué de la société MEGA BRANDS EUROPE NV (en Belgique)
- Branch Manager de MEGA BRANDS INTERNATIONAL (en Suisse).

SITUATION DES MANDATS SOCIAUX

Après examen de la situation des membres du conseil d'administration, nous vous informons que les mandats de Messieurs J-C Cornier, G Mollard, B Mollard, C Cornier et Naxicap Partners, administrateurs, arrivent à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle clôturant les comptes au 31 décembre 2009. Le renouvellement de leurs mandats est proposé à l'assemblée générale.

C. AUTRES INFORMATIONS NON FINANCIERES : SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE (Article L 225-102-1 alinéa 4 du Code de Commerce)

1/ CONSEQUENCES SOCIALES

L'effectif moyen de la société est de 95 personnes au 31 décembre 2009.
L'horaire est de 35 heures.

Effectif moyen de l'exercice	95
Effectif au 31 décembre 2009	93
Effectif à temps partiel	4
Nombre de recrutements en CDI	
Nombre de recrutements en CDD	2
Nombre de départs (hors licenciements)	4
Nombre de licenciements	4
Nombre de jours d'absence	1 520
Masse salariale hors charges	3 050 912 €
Nombre d'accidents du travail	8
Dépenses formation	19 803 €
Nombre d'heures de formation	310
Nombre de personnes formées	56
Nombre de personnes handicapées	2
Nombre d'intérimaires moyen	7
Utilisation d'un centre d'aide au travail (CAT)	Oui
Existence d'un contrat d'intéressement	Oui

B/ CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES

La société est conforme aux nouveaux seuils de rejets imposés par l'arrêté ministériel du 30 juin 2006.

Nos différents déchets dangereux ou non dangereux sont envoyés vers des centres agréés, et sont suivis jusqu'à destruction complète par le biais d'une procédure de suivi des déchets.

La société a la certification environnementale ISO 14001 ainsi que la certification ISO 9001 et ISO TS 16 949 (automobile).

Les contrôles de la DRIRE confirment le bon fonctionnement et l'efficacité de nos procédés.

Nous continuons toujours à travailler avec VEOLIA, prestataire de la gestion de notre station de traitement des effluents, pour réduire au maximum les valeurs de nos rejets liquides.

ACTIVITE POLLUANTE OU A RISQUE (Article L 225-102-2 du Code de Commerce)

La société répond de l'appellation « site classé », et fait donc l'objet d'un contrôle rigoureux et continu de la part de la DRIRE, qui s'ajoute aux mesures préventives décrites dans le paragraphe conséquences environnementales.

Le site de Metz Tessy est assuré contre les risques pollution.

D. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

Il convient de préciser qu'entre le 1^{er} janvier 2010 et la date à laquelle le présent rapport a été établi, aucun événement important ne s'est déroulé.

E. AUTRES INFORMATIONS FINANCIERES

AMORTISSEMENTS EXCEDENTAIRES ET AUTRES AMORTISSEMENTS NON DEDUCTIBLES (Article 39-4 du Code Général des Impôts)

Le montant global des charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élève, pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, à 13 050,37 euros.

Le montant de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses s'élève à 4 350 euros.

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, un tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours des cinq derniers exercices.

AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL RESERVEE AUX SALARIES

Les dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de Commerce prévoient une réunion triennale de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en vue de leur proposer la réalisation d'une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société jusqu'à ce qu'ils détiennent 3 % du montant du capital social,

Ne sont prises en compte pour le calcul de ce seuil que les actions détenues par les salariés dans le cadre d'une gestion collective (PEE, FCP,...), ce seuil n'étant pas atteint pour notre Société.

La Société devrait procéder dans un délai maximum de douze (12) mois à compter de ce jour à une augmentation de capital d'un montant égal à 3 % du capital, qui serait réservée aux salariés adhérents audit plan d'épargne entreprise et serait réalisée conformément aux

dispositions de l'article L 3332-18 et suivants du Code du Travail. En conséquence, cette autorisation entraînerait la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

En conclusion de ce rapport, nous vous demandons de bien vouloir :

- approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009,
- affecter le résultat de l'exercice comme indiqué ci-dessus,
- donner quitus aux administrateurs,
- approuver les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce,
- Vous prononcer sur le renouvellement des mandats de certains administrateurs,
- Vous prononcer sur un projet d'augmentation de capital social réservée aux salariés.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Tableau des résultats des cinq derniers exercices (en euros)

Date d'arrêté	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
Durée d'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
CAPITAL EN FIN d'EXERCICE					
Capital social	5 142 852,39	5 142 852,39	5 142 852,39	4 000 000	4 000 000
Nombre d'actions ordinaires	1 544 855	1 544 855	1 544 855	1 201 555	1 201 555
OPERATIONS & RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	19 670 821	31 179 244	34 626 867	30 762 935	24 961 174
Résultat avant IS, Participation, dotation aux amortissements, dépréciations & provisions	58 625	2 077 239	766 785	4 104 175	-2 377 147
Impôt sur les bénéfices	- 254 462	299 133	212 423	906 758	77 627
Participation des salariés		96 159		285 120	
Dotations amortissements, dépréciations & provisions	364 145	816 272	- 51 685	1 356 058	-2 476 146
Résultat net	-51 058	865 675	606 046	1 556 239	21 372
Résultat distribué		231 728	386 214	386 214	
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après IS, Participation, avant dotation amortissements, dépréciations & provisions	0,20	1,09	0,36	2,42	-2,04
Résultat après IS, participation, dotation amortissements, dépréciations & provisions	-0.03	0,56	0,39	1,3	0,02
Dividende attribué		0,15	0,25	0,25	
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	95	108	109	111	116
Masse salariale	3 056 439	3 951 554	3 886 178	3 895 367	3 776 306
Charges sociales	1 353 409	1 632 260	1 659 883	1 615 671	1 643 292

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Thermocompact, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

Les notes 1.1.3 et 1.1.6 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participation et des créances.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société et des estimations significatives utilisées pour l'arrêté des comptes, nous avons revu, sur la base des éléments disponibles à ce jour, l'approche retenue et nous avons apprécié les évaluations qui en résultent. Ces travaux nous ont permis de vérifier le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus ainsi que des informations fournies dans les notes de l'annexe et de nous assurer du caractère raisonnable des estimations utilisées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Annecy et Annecy le Vieux, le 30 mars 2010,

Les commissaires aux Comptes :

- **Nicolas Peillon**
- **Mazars : Alain Chavance**

<p>RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES</p>

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- Avenant à l'accord de transfert de technologie entre Thermocompact et Hi-Tech Wires Asia

Convention autorisée par le Conseil d'Administration du 21 décembre 2009.

Personne concernée : Monsieur Gilles Mollard, Directeur Général de Thermocompact et Président du Conseil des Associés et Directeur Général de Hi-Tech Wires Asia.

A la suite de la création de la société Hi-Tech Wires Asia, un accord a été signé en date du 5 décembre 2007 prévoyant le transfert de technologie de Thermocompact et de FSP-one à Hi-Tech Wires Asia moyennant une redevance proportionnelle aux tonnages vendus par cette dernière et en fonction des lignes de produits et des zones géographiques de commercialisation.

Compte tenu de l'évolution du contexte économique, un avenant en date du 22 décembre 2009 a été signé afin de modifier cette redevance proportionnelle au titre de l'année 2009 pour la zone Asie en la ramenant à 0.

Au titre de cette convention et des tonnages vendus par Hi-Tech Wires Asia sur la zone Asie en 2009, aucun produit n'a en conséquence été comptabilisé dans les comptes de votre société sur la période.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

- Convention de prestations de services avec la société SOFIL

La société SOFIL met à la disposition des sociétés du groupe (Thermocompact, FSP-one et Hi-Tech Wires Asia) ses ressources dans les domaines suivants : direction, communication externe et interne, administratif et financier.

Cette convention couvre, depuis le 1er janvier 2007, les prestations récurrentes et spécifiques réalisées par la société SOFIL qui sont rémunérées sur la base des coûts supportés, augmentés d'une marge de 15%.

Au titre de cette convention, il a été comptabilisé dans les charges de l'exercice une somme de 379.479 € H.T.

- Hypothèque sur le bâtiment de votre société situé à Metz-Tessy

Le Conseil d'Administration du 18 décembre 2006 a autorisé votre société à consentir une hypothèque sur le bâtiment inscrit dans ses comptes et situé à Metz-Tessy, en garantie de prêts accordés à votre filiale vietnamienne Hi-Tech Wires Asia par le Crédit Agricole des Savoie et par la Banque Populaire des Alpes à hauteur d'une somme de 1.000.000 euros par banque et ce afin de financer en 2007 l'acquisition du terrain et la construction du bâtiment de votre filiale au Vietnam.

A 31 décembre 2009, le solde de ces prêts dans les comptes de la filiale vietnamienne s'élève à 1.562.752 €.

Fait à Annecy et Annecy le Vieux, le 30 mars 2010,

Les commissaires aux Comptes :

- **Nicolas Peillon**
- **Mazars : Alain Chavance**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL, AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION, RESERVEE AUX SALARIES

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum égal à 3% du capital social, et réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise et/ou un plan partenarial d'épargne salariale volontaire à mettre en place, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 18 mois la compétence pour décider une augmentation de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient à votre conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui serait décidée nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital serait réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre conseil d'administration.

Fait à Annecy et Annecy le Vieux, le 30 mars 2010,

Les commissaires aux Comptes :

- **Nicolas Peillon**
- **Mazars : Alain Chavance**

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2010

DECISIONS ORDINAIRES

PREMIERE RESOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte, par ailleurs, de la présentation du rapport du Président du conseil d'administration tel que prévu par les dispositions de l'article L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce ainsi que du rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce.

DEUXIEME RESOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, sur le rapport du Conseil d'administration, statuant en application des dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 13.050,37 € des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce Code, ainsi que le montant s'élevant à 4.350 € de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

TROISIEME RESOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale constatant que la perte de l'exercice s'élève à la somme de - 51 057,93 €, approuve l'imputation de cette somme telle qu'elle est présentée par le Conseil d'Administration intégralement au poste Autres Réserves.

L'assemblée générale constate par ailleurs que, conformément aux dispositions légales, le dividende des trois derniers exercices a été fixé comme suit :

Exercices	Nombre d'actions	Distribution aux actionnaires	Dividende unitaire*
31/12/2008	1.544.855	231 728,25 €	0,15 €
31/12/2007	1.544.855	386 213,75 €	0,25 €
31/12/2006	1.544.855	386.213,75 €	0,25€

* distribution éligible pour sa totalité à la réfaction de 40% pour les personnes physiques domiciliées en France.

QUATRIEME RESOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements visés aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce, approuve les termes de ce rapport et approuve les conventions dont il est fait état dans ce rapport.

CINQUIEME RESOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale fixe à la somme de Trente Mille Euros (30.000 €) le montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice qui a clôturé le 31 décembre 2009.

SIXIEME RESOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, l'assemblée générale approuve les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2009 tels qu'ils ont été présentés et faisant apparaître un chiffre d'affaires de 39 239 K€ et un résultat net déficitaire de - 416 K€, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

SEPTIEME RESOLUTION

Après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Claude CORNIER arrive à expiration avec l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2009, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler à compter de ce jour son mandat pour une durée statutaire de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Monsieur Jean-Claude Cornier a fait savoir, par avance, qu'il acceptait ce renouvellement, ayant déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par les dispositions du Code de Commerce pour l'exercice du mandat d'administrateur.

HUITIEME RESOLUTION

Après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Gilles MOLLARD, arrive à expiration avec l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2009, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler à compter de ce jour son mandat pour une durée statutaire de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Monsieur Gilles Mollard a fait savoir, par avance, qu'il acceptait ce renouvellement, ayant déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par les dispositions du Code de Commerce pour l'exercice du mandat d'administrateur.

NEUVIEME RESOLUTION

Après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard MOLLARD arrive à expiration avec l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2009, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler à compter de ce jour son mandat, pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Monsieur Bernard Mollard a fait savoir, par avance, qu'il acceptait ce renouvellement, ayant déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par les dispositions du Code de Commerce pour l'exercice du mandat d'administrateur.

DIXIEME RESOLUTION

Après avoir constaté que le mandat d'administrateur de la société NAXICAP PARTNERS arrive à expiration avec l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2009, , statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler à compter de ce jour son mandat,

pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

La société NAXICAP PARTNERS, a fait savoir, par avance, qu'elle acceptait ce renouvellement, ayant déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par les dispositions du Code de Commerce pour l'exercice du mandat d'administrateur.

ONZIEME RESOLUTION

Après avoir constaté que le mandat d'administrateur de Madame Chantal CORNIER arrive à expiration avec l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2009, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire l'assemblée générale ordinaire, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler à compter de ce jour son mandat, pour une durée statutaire de trois ans, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Madame Chantal Cornier a fait savoir, par avance, qu'elle acceptait ce renouvellement, ayant déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par les dispositions du Code de Commerce pour l'exercice du mandat d'administrateur.

DOUZIEME RESOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée ordinaire, l'assemblée générale après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le Conseil d'Administration à acheter, conserver ou transférer des actions de la société, dans

le cadre d'un programme de rachat soumis aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce, ainsi que du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la directive européenne N°2003/6/CE du 28 janvier 2003. Le rachat par la Société de ses propres actions aura pour finalité :

- soit d'assurer l'animation du marché par un prestataire de service d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une chartre de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers,
- soit la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
- soit la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- soit l'annulation d'actions dans la limite légale maximale.

Dans les limites permises par la réglementation en vigueur, les actions pourront être acquises, cédées, échangées ou transférées par tous moyens sur tous marchés, y compris sur les systèmes de négociations multilatéraux, ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs d'actions. Ces moyens incluant l'utilisation de tout contrat financier, dans des conditions autorisées par l'Autorité des marchés financiers.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment.

Le prix maximum d'achat ne pourra être supérieur à Seize (16) euros.

En cas de modification de la valeur nominale des actions, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de groupement des titres, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le nombre d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra à aucun moment excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement ou indirectement, par l'intermédiaire de filiales, plus de 10 % de son capital social.

Nonobstant ce qui est dit ci-dessus, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne peut excéder 5% de son capital social.

Afin de mettre en œuvre cette autorisation, l'assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de :

- procéder à la mise en œuvre effective du programme et à la réalisation effective des opérations, en arrêter les conditions et les modalités,
- passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à toutes opérations hors marché,
- conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions,
- effectuer toutes déclarations et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers, et de tout autre organisme,

- remplir toutes autres formalités, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'assemblée générale des opérations réalisées en application de la présente résolution.

L'assemblée décide que cette autorisation est consentie pour une durée de dix huit (18) mois à compter de la présente assemblée, et qu'elle annule et remplace l'autorisation accordée par l'assemblée générale du 4 juin 2009 dans sa dixième résolution.

DECISIONS EXTRAORDINAIRES

TREIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale :

- après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration,
- statuant en application des dispositions de l'article L. 225-129 du Code de Commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du Travail,

Délègue au conseil d'administration la compétence de procéder à une augmentation du capital social à concurrence d'un montant maximum égal à 3 % du capital, par la création et l'émission d'actions ordinaires et ce, dans les conditions fixées par les dispositions des textes précités.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration aux fins de déterminer l'époque de réalisation de cette augmentation de capital, ainsi que ses conditions et modalités de réalisation, notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L. 3332-19 du Code du Travail, leur mode et les délais de libération, les délais de souscription, dans les conditions fixées par les dispositions des textes précités.

Le conseil d'administration jouira de tous les pouvoirs nécessaires pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'opération d'augmentation de capital ainsi autorisée, apporter aux statuts de la société toutes modifications nécessitées par la réalisation de cette augmentation de capital dans le cadre de l'autorisation qui vient de lui être conférée.

L'assemblée générale décide de fixer à 18 mois à compter du jour de la présente assemblée la durée de la délégation.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, décide de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par les dispositions de l'article L. 225-132 du Code de Commerce, et d'attribuer le droit de souscription aux actions nouvelles à émettre aux salariés adhérent à un plan d'épargne entreprise et/ou un plan partenarial d'épargne salariale volontaire.

QUINZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.